



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 octobre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 octobre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et les représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence portant sur « La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne) », tenue le mardi 27 octobre 2020. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la République arabe syrienne et de la Turquie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Vassily **Nebenzia**



Annexe I

Exposé de M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

Aujourd'hui, je fais mon exposé au Conseil de sécurité depuis Beyrouth.

Alors que nous marquons ce mois-ci le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), je tiens à rappeler le rôle central que les Syriennes doivent jouer – et jouent effectivement – dans le processus politique prescrit par la résolution 2254 (2015), comme membres de la Commission constitutionnelle, conseillères auprès de mon bureau et de moi-même et membres des organes techniques, ainsi que dans le cadre plus large de la société civile.

Les responsables des mouvements de défense des droits des femmes en Syrie m'ont dit qu'il était essentiel de faire davantage en faveur de la participation pleine, directe et véritable des Syriennes, et m'ont rappelé que le processus et ses résultats devaient servir les intérêts, les priorités et les aspirations de celles-ci dans toute la diversité de leurs besoins et de leurs vécus.

J'ai entendu le Comité consultatif des femmes syriennes et d'autres femmes d'influence affirmer qu'il fallait avant tout un processus politique crédible et inclusif, qui mette fin au conflit et à la profonde souffrance du peuple syrien et apporte une paix durable avec la participation effective des Syriennes, et qui ait pour repères fondamentaux la sécurité, les besoins de base, la dignité, les droits et l'égalité des femmes. Je continuerai de faire tout ce que je peux pour aider à ce que l'on y parvienne.

Je répète depuis le début de mon mandat, il y a bientôt deux ans, que le conflit ne peut pas être réglé uniquement par une réforme constitutionnelle ou une nouvelle Constitution. Toutefois, les progrès accomplis dans le cadre de la Commission constitutionnelle pourraient ouvrir la porte à un processus plus profond et plus large, à deux conditions : premièrement, que la Commission travaille continuellement et de façon crédible conformément à son mandat ; deuxièmement, que ce travail s'accompagne d'autres mesures de la part des parties syriennes et des acteurs internationaux pour renforcer la confiance, pas à pas, et élaborer progressivement un processus politique plus ample afin d'appliquer la résolution 2254 (2015).

Il importe particulièrement que la Commission constitutionnelle agisse dans le respect de l'accord qui l'a créée, lequel a été distribué par le Secrétaire général, je le rappelle, comme document du Conseil de sécurité, sous la cote S/2019/775, et oriente l'action de la Commission. En particulier, les coprésidents devraient procéder par consensus en ce qui concerne les ordres du jour et les plans de travail, de telle façon que toutes les questions soient examinées, sans prendre en considération les questions qui dépendent d'un accord sur d'autres questions et sans conditions préalables. En outre, il faudrait que la Commission œuvre diligemment et constamment à produire des résultats et à poursuivre les progrès sans ingérence étrangère, y compris des calendriers imposés de l'extérieur, et se concentre exclusivement sur son mandat en vue de préparer et d'élaborer une réforme constitutionnelle pour la soumettre à l'approbation populaire.

Comme les membres du Conseil le savent, nous n'avons pas été en mesure de convoquer une quatrième session de l'organe restreint en octobre, contrairement à ce que nous espérions, et aucun ordre du jour n'avait d'ailleurs été arrêté. Le coprésident nommé par le Gouvernement syrien considérait que l'ordre du jour de la troisième session – axé sur les fondements et principes nationaux – devait aussi être celui de la quatrième session. Le coprésident nommé par le Conseil national syrien d'opposition estimait pour sa part que l'ordre du jour de la quatrième session devait porter principalement sur le préambule, les principes, droits et libertés constitutionnels, l'état de droit ou la structure de la Constitution.

En tant que facilitateur, j'ai proposé il y a plus d'un mois un compromis transitoire, que le coprésident nommé par le Conseil national syrien a accepté, mais pas le coprésident nommé par le Gouvernement. Toutefois, les discussions que j'ai eues ces derniers jours à Damas ont fait ressortir un rapprochement bienvenu des positions, grâce à une variante envisagée qui pourrait, si elle était clarifiée comme il convient, offrir une porte de sortie et permettre un consensus entre les deux présidents sur l'ordre du jour des deux prochaines réunions. J'ai été en contact aujourd'hui avec le coprésident Kuzbari et le coprésident Al-Bahra pour préciser certains détails. Nous n'avons pas encore d'accord et, bien sûr, rien n'est décidé tant que tout n'est pas décidé. Cependant, si nous réussissons à trouver un accord dans les deux prochains jours, il devrait être possible de se réunir à Genève au cours du mois de novembre.

Au-delà de la Commission constitutionnelle, il y a des éléments positifs sur lesquels nous pourrions fonder un processus plus large. Certains acteurs de premier plan ont indiqué que la phase militaire du conflit leur semblait toucher à sa fin, ce qui a redirigé l'attention sur le processus politique. Les lignes de front n'ont pas bougé depuis environ huit mois. Quant au nombre de civils tués ces derniers mois, il n'avait plus été aussi faible depuis 2011, selon les groupes de surveillance.

Un accord politique sur l'application de la résolution 2254 (2015) est en effet le moyen de rétablir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie et de répondre aux aspirations légitimes de tous les Syriens. Sans cela, les dangers ne feront que s'accumuler, comme le mois dernier nous l'a rappelé.

Lundi, dans le nord-ouest, une frappe aérienne ciblée contre un camp d'entraînement de Feïlaq el-Cham – groupe d'opposition armée représenté au Congrès national syrien, à la Commission constitutionnelle et aux réunions d'Astana – aurait fait un très grand nombre de victimes. Aujourd'hui, les groupes d'opposition armée et le groupe terroriste Hay'at Tahrir el-Cham, qui est inscrit sur les listes de l'ONU, ont répliqué par des tirs d'artillerie et de roquettes contre des zones contrôlées par le Gouvernement syrien et affirment avoir infligé des pertes. Cette dynamique est de nature à rompre le précieux calme obtenu grâce à la coopération russo-turque – coopération qui connaît déjà des difficultés, étant donné que les patrouilles conjointes sont à l'arrêt depuis plus d'un mois. J'invite instamment la Russie et la Turquie à s'efforcer de contenir la situation.

Les incidents se poursuivent dans les faubourgs nord d'Alep, notamment l'explosion d'un camion piégé à Bab, qui aurait fait plus d'une dizaine de morts et d'une soixantaine de blessés parmi les civils, ainsi qu'une attaque contre un marché où l'on vendait du carburant à Jarablos, attribuée par certains médias à un missile, qui a coûté la vie à des civils.

Il se produit également, dans le sud-ouest, des enlèvements et des assassinats récurrents, qui visent un large éventail d'acteurs politiques, militaires et civiques et soulignent que les accords de réconciliation conclus il y a plus de deux ans restent fragiles.

Les tensions demeurent entre les cinq armées étrangères actives en Syrie, ce qui entraîne régulièrement des accrochages, notamment de nouvelles frappes aériennes attribuées à Israël ce mois-ci.

Les groupes terroristes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité représentent toujours un danger notable dans toute la Syrie et multiplient les attaques depuis quelque temps, en particulier dans la région désertique centrale où des combats entre Daech et les forces du Gouvernement syrien ont fait de nombreuses pertes dans les deux camps.

Le 22 octobre, le mufti de Damas a été tué par un engin explosif, dans une attaque qui n'a pas encore été revendiquée.

Pourtant, malgré tous ces incidents, les lignes de front ne changent pas, et il devrait être possible d'œuvrer à l'instauration d'un cessez-le-feu national tout en veillant à ce que le grave danger que représentent toujours les groupes terroristes proscrits soit combattu dans un esprit de coopération, efficacement et en conformité avec le droit international humanitaire.

Des millions de Syriens sont encore déplacés. Il convient d'engager une action sérieuse, avec la coopération de tous les principaux acteurs, afin de créer les conditions jugées importantes par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés si l'on veut assurer un retour sûr, digne, librement consenti en bonne connaissance de cause – et, de fait, une action pour créer un climat plus sûr, plus calme et plus neutre en Syrie. Or, franchement, c'est précisément le moment de le faire, maintenant, alors que l'une de mes grandes priorités – que l'on s'occupe du sort des dizaines de milliers de Syriens détenus, enlevés ou portés disparus – devrait être mise en œuvre de manière énergique.

Le Secrétaire général adjoint Lowcock rendra compte au Conseil de la situation humanitaire catastrophique sur place. Qu'il me soit quand même permis de noter aussi que les Syriens ordinaires paient un tribut amer et sans précédent à la dévastation économique résultant d'un conflit qui dure depuis une décennie et de ses répercussions, internes comme externes. Une récente vague d'incendies agricoles et de hausses des prix du carburant n'a fait qu'ajouter aux nombreux facteurs de souffrance et à une insécurité alimentaire plus présente que jamais. En arrière-plan, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'hiver imminent auront évidemment pour effet d'aggraver ces problèmes. À un moment où la pression économique est intense, il reste important de continuer à prévenir et atténuer les répercussions des mesures de sanctions ciblées sur les Syriens ordinaires.

Par ailleurs, il faut rappeler – comme le fait la résolution 2254 (2015) et ainsi qu'il est dit dans l'accord portant création de la Commission constitutionnelle – que le point culminant d'un processus politique résiderait dans des élections libres et régulières, conformément à une nouvelle Constitution, administrées sous la supervision de l'ONU, dans le respect des plus hautes normes internationales, et auxquelles tous les Syriens, y compris ceux de la diaspora, soient admis à participer.

Pour résumer, on a clairement besoin d'un processus plus large, plus crédible et plus efficace. Les efforts concertés de certains grands acteurs internationaux ont permis d'enregistrer des progrès relatifs pour ce qui est de poser les bases d'un cessez-le-feu, preuve qu'il est en effet possible de trouver des compromis. Il nous faut un processus qui élargisse cette coopération et englobe toutes les questions et toutes les parties prenantes, un processus qui permette de traiter tous les aspects mentionnés dans la résolution 2254 (2015), et cela doit être sous-tendu par des mesures mutuelles et réciproques, prises et appuyées véritablement par tous.

J'ai eu des échanges de fond sur toutes ces questions quand j'ai rencontré le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères syrien, Walid Al-Moualem, à Damas. Nous avons parlé de la nécessité de faire le point sur l'application de la résolution 2254 (2015) jusqu'à présent et de voir si des approches nouvelles et différentes pourraient être adoptées. J'ai également abordé le sujet avec le Président du Conseil national syrien Al-Abdah aujourd'hui. Je m'efforcerais d'approfondir mon dialogue avec les parties syriennes et les principaux acteurs du pays dans les mois qui viennent pour savoir où nous en sommes à propos de la résolution 2254 (2015), en cherchant à déterminer comment élaborer au mieux un processus plus large.

Annexe II

Exposé de M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

Je me concentrerai aujourd'hui sur cinq points : premièrement, la flambée de maladie à coronavirus (COVID-19) ; deuxièmement, la violence et l'insécurité qui touchent les civils ; troisièmement, l'impact humanitaire de la crise économique ; quatrièmement, l'accès humanitaire ; cinquièmement, l'assistance fournie aux organisations humanitaires dans toute la Syrie.

Quand les cas de COVID-19 en Syrie sont confirmés, ils résultent dans la plupart des cas d'une transmission locale. Quatre-vingt-douze pour cent des infections officiellement confirmées ne peuvent pas être rattachées à un cas connu. Comme dans beaucoup d'autres pays, l'ampleur de l'épidémie est donc probablement beaucoup plus grande que les cas confirmés – environ 13 500 actuellement – ne le donnent à penser.

Dans certains endroits, les établissements de santé ne seraient pas en mesure d'absorber tous les cas suspects. De même, comme dans beaucoup d'autres pays, il y en a qui reportent des interventions chirurgicales ou adaptent les locaux pour accueillir plus de patients. Nous sommes particulièrement préoccupés par les zones densément peuplées : les centres urbains, tels que Damas, Alep et Homs, et les camps de déplacés surpeuplés, les implantations sauvages et les abris collectifs dans le nord-ouest et le nord-est.

Dix-huit cas ont été confirmés jusqu'à présent parmi les agents sanitaires et le personnel de distribution qui travaillent au camp de Hol. Cinq autres cas ont été confirmés parmi les résidents du camp. Le dépistage est extrêmement limité, comme dans pratiquement tout le pays, ce qui veut dire que la seule chose que ces chiffres nous apprennent vraiment, c'est que la COVID-19 s'est emparée du camp. Quelque 65 000 personnes se trouvent encore dans le camp de Hol, dont 94 % de femmes et d'enfants.

Dans le nord-ouest, les cas confirmés ont été multipliés par six au cours du mois écoulé, et le nombre de cas s'accroît également dans les camps de déplacés et les implantations sauvages. Les agents sanitaires craignent de plus en plus d'être débordés. Nous surveillons avec une inquiétude particulière la flambée de COVID-19 à Bab, dans la province d'Alep. Environ 30 % des cas confirmés dans le nord-ouest se trouvent dans cette ville ou alentour.

La propagation rapide du virus n'y est pas surprenante. Des pénuries d'eau touchent 185 000 personnes dans la zone depuis 2017, quand la station de pompage d'Aïn el-Beïda a cessé de fonctionner.

Dans le cadre de sa riposte face à la COVID-19 en Syrie, l'ONU a besoin de 211 millions de dollars supplémentaires, notamment pour maintenir les chaînes d'approvisionnement sanitaire, améliorer l'eau et l'assainissement dans les camps de déplacés, les abris et les implantations sauvages, et assurer la sécurité des écoles pour les élèves et les enseignants qui reviennent.

Mon deuxième point a trait à la violence et à l'insécurité qui touchent les civils et le personnel humanitaire.

Les tirs d'artillerie se sont poursuivis contre les zones situées en première ligne dans le nord-ouest, de même que les frappes aériennes visant Edleb. Le bombardement du village de Jorin, dans le nord-ouest de la province de Hama, a tué 20 civils en un seul jour, le 24 septembre.

La frappe aérienne survenue hier dans le sous-district d'Armanaz, que Geir Pedersen a également évoquée, aurait touché une zone proche des camps de déplacés. C'est la troisième fois en une semaine que des frappes aériennes sont signalées à Edleb ; on parle d'au moins cinq civils blessés, dont trois enfants.

L'insécurité se maintient également à un niveau alarmant dans les zones d'Edleb, d'Afrin et d'Azaz à Jarablos. Le 6 octobre, un engin explosif improvisé qui avait été placé dans un véhicule à Bab a fait au moins 18 morts, dont cinq enfants, et 62 blessés, dont 11 enfants, parmi les civils. Au rang des blessés figurent trois membres d'organisations non gouvernementales qui travaillent dans le système local d'orientation des personnes atteintes de la COVID-19.

Le 15 octobre, deux agents humanitaires et leur chauffeur, qui roulaient en provenance d'un site de projet à Salqin, ont été blessés par un obus à balles tiré par un drone et destiné à une autre voiture qui circulait à proximité.

La violence contre les civils, y compris les agents humanitaires, est inacceptable et ne doit jamais devenir la norme. Les civils doivent être protégés.

Les réinstallations de déplacés venus de multiples camps et abris collectifs dans le nord-est de la Syrie sont en cours, et les autorités locales ont annoncé qu'il y en aurait d'autres. Il s'agit notamment de personnes qui se trouvaient jusque-là dans des abris collectifs et vont être accueillies dans le camp de Tala'h, près de Hassaké. J'insiste sur le fait que tous les mouvements de ce genre doivent être effectués en pleine connaissance de cause et sur la base du volontariat.

Mon point suivant concerne l'impact humanitaire de la crise économique.

Bien que relativement stables en août et en septembre, les prix des denrées alimentaires restent plus de 90 % plus élevés qu'il y a six mois, et le taux d'augmentation d'une année sur l'autre s'établit à 236 %. Il s'ensuit que beaucoup de familles n'ont pas les moyens de s'acheter des produits de base.

Les plus vulnérables sont les plus durement touchés par la récession. Des évaluations récentes dans le nord-ouest font ressortir une augmentation des mariages précoces, qui est liée à la détérioration de l'économie. Plus la situation d'une famille se fait désespérée, plus ses membres sont contraints de faire des choix qu'ils auraient auparavant jugés impensables.

Des pénuries de pain sont signalées dans un certain nombre de régions, en particulier dans le sud. Auparavant, la Syrie produisait assez de blé pour satisfaire la demande intérieure, mais il manque environ un million de tonnes à la production actuelle de farine de blé pour couvrir la consommation nationale.

Les incendies saisonniers font partie des facteurs qui limitent la production alimentaire. On estime que plus de 35 000 hectares de terres agricoles ont brûlé cette année. Les conséquences s'en feront ressentir à long terme sur la production agricole et les moyens de subsistance d'au moins 40 000 familles.

Par ailleurs, la crise du carburant touche gravement les civils et perturbe les chaînes d'approvisionnement de l'aide humanitaire. Il y a des régions où les gens font la queue pendant des heures – parfois des jours – pour avoir de l'essence. Plusieurs convois d'aide humanitaire ont été retardés ces derniers jours, faute de carburant.

J'en viens à mon quatrième point : l'accès humanitaire. Des équipes techniques ont pu effectuer des travaux de maintenance et de remise en état de la station d'eau d'Alouk depuis la fin août. Même si elle est encore limitée, l'augmentation de la capacité de pompage ainsi obtenue profitera à près d'un demi-million de personnes à Hassaké. Toutefois, des pénuries d'eau continuent d'être signalées dans la région ; il est donc important que les ouvriers de maintenance et le personnel humanitaire puissent accéder à la station de façon régulière et durable.

Toujours dans le nord-est, la distribution de 85 tonnes de fournitures médicales provenant du dernier convoi terrestre passé par les lignes de front à avoir atteint la région, en juillet, s'est achevée le mois dernier. Les membres du Conseil se rappellent peut-être que ce convoi devait initialement servir à une livraison transfrontière depuis Erbil, en janvier. Il est maintenant arrivé dans le nord-est, en quantité réduite et pour un coût plus élevé.

Tous les hôpitaux du nord-est qui dépendaient avant des opérations transfrontières appuyées par les Nations Unies ont à présent reçu au moins une fois des fournitures médicales grâce à une livraison effectuée en franchissant les lignes de front. Il y a aussi eu des progrès pour ce qui est de l'accès aux centres de santé primaire et aux unités médicales mobiles.

Cela dit, ce n'est pas en se focalisant sur des cas isolés d'accès qu'on dresse un tableau complet. Jusqu'à présent, l'aide acheminée à travers les lignes de front ne fonctionne tout simplement pas à l'échelle ni à la fréquence requises pour répondre aux besoins sanitaires actuels dans le nord-est de la Syrie.

Qu'on en juge par quelques exemples. L'un des hôpitaux a reçu des fournitures provenant de l'autre côté des lignes sous la forme de 450 blouses, en avril – sauf que c'est tout ce qu'il a eu, et qu'il n'a rien reçu du tout depuis le mois d'avril. Un autre hôpital indique que les livraisons ne couvrent que 2 % des types de produits pharmaceutiques essentiels dont il a besoin pour sa maternité. Un troisième hôpital signale que sa maternité n'a pas reçu la moindre fourniture par les lignes de front.

Au niveau de la santé primaire, 20 établissements rapportent que les livraisons qui passent par le front fournissent moins de 20 % des types de médicaments qu'il leur faut, et dans des quantités qui leur dureront moins de deux mois. Sur les 13 articles de l'équipement de protection individuelle requis, ces 20 établissements n'en ont reçu qu'un dans le cadre de l'aide acheminée à travers les lignes de front, et même cela ne leur permettra pas de tenir un mois.

S'agissant de Roukban, où 12 000 civils vivent toujours dans des conditions intenable, l'ONU poursuit ses efforts pour apporter une assistance vitale à ceux qui souhaitent rester. Cela dit, une fois encore, il n'y a pas eu de progrès notable depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.8770).

Je tiens aussi à dire quelques mots en ce qui concerne l'accès à l'éducation. À Hassaké, une centaine d'écoles ont été fermées par les autorités locales en août et n'ont pas rouvert, alors que d'autres écoles de la province ont rouvert en septembre. Les hauts fonctionnaires des Nations Unies qui sont présents dans la région parlent aux personnes compétentes dans l'espoir d'enregistrer des progrès. J'espère vraiment que ce sera possible, dans l'intérêt de tout le monde.

Les organismes humanitaires ont continué de s'attaquer aux problèmes logistiques et opérationnels qui découlent de la réduction à un seul point de passage autorisé dans le nord-ouest de la Syrie. La zone de transbordement qui se trouve au niveau du dernier point de passage autorisé de Bab el-Haoua a été agrandie – de telle sorte que sa taille physique est maintenant le double de ce qu'elle était – pour répondre à l'augmentation de la demande tout en veillant à ce que le personnel puisse respecter les mesures de distanciation physique liées à la COVID-19.

Du côté syrien de la frontière, des travaux de voirie sont en cours sur la route qui mène aux zones auparavant desservies par le point de passage de Bab el-Salam. L'objectif est d'achever les réfections routières les plus urgentes avant la saison hivernale. Toutefois, les difficultés rencontrées sont très importantes.

Mon dernier point concerne l'aide que les organismes humanitaires continuent d'apporter dans toute la Syrie. Le Fonds humanitaire pour la Syrie, qui est géré

par mon bureau, a alloué le mois dernier un montant sans précédent – 40 millions de dollars – à l'appui de projets répartis dans 93 sous-districts syriens. Ces projets sont censés venir au secours de 1,3 million de personnes.

Le Fonds humanitaire transfrontalier pour la Syrie prépare également sa prochaine allocation pour le nord-ouest de la Syrie, qui donnera la priorité à l'assistance vitale en prévision des conditions hivernales. Les organismes humanitaires comptent aider ainsi 3,1 millions de personnes dans toute la Syrie durant l'hiver imminent. Les donateurs soutiennent cet effort, puisque l'on a déjà reçu 70 % des fonds nécessaires, mais il reste à obtenir 24 millions de dollars.

Les membres du Conseil se souviendront des scènes atroces de l'hiver dernier, lorsque des opérations militaires menées dans le nord-ouest ont déplacé près d'un million de personnes en trois mois, de nombreuses familles fuyant à pied et dormant dehors dans le froid glacial. La plupart de ces familles sont encore déplacées. Beaucoup d'entre elles se trouvent dans des abris qui ne les protégeront pas du temps hivernal.

Nos collègues sur le terrain travaillent sans relâche pour apporter aux familles de toute la Syrie les provisions dont elles ont besoin avant que les températures chutent. Pour cela, ils ont besoin de moyens, ils ont besoin de pouvoir circuler, et ils doivent être protégés.

Annexe III

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom de la Belgique et de l'Allemagne

Je prononcerai cette déclaration au nom de la Belgique et de l'Allemagne, qui sont les deux rédacteurs chargés du dossier humanitaire. Nous remercions le Secrétaire général adjoint Lowcock et l'Envoyé spécial Pedersen pour leurs exposés d'aujourd'hui, et nous exprimons notre gratitude à tout le personnel humanitaire et médical qui œuvre en Syrie. Ces agents sont aux premières loges de toutes les catastrophes humanitaires, ils sont le fer-de-lance de la lutte contre l'épidémie et ils méritent tout notre respect, notre aide et notre protection.

Dans son dernier rapport en date sur la situation humanitaire en Syrie (S/2020/1031), le Secrétaire général déclare qu'il est alarmé par les effets quotidiens des attaques visant les civils, y compris les travailleurs humanitaires. Le conflit militaire se poursuit, la frappe aérienne d'hier contre Edleb a eu lieu à proximité immédiate d'un camp de déplacés, et nous ne pouvons tout simplement pas accepter que de tels événements continuent de se produire presque tous les jours.

Parmi les victimes d'attaques figurent des travailleurs humanitaires, par exemple du Croissant-Rouge et de Syria Relief and Development, dont la représentante, Amany Qaddour, a demandé au Conseil en juillet (voir S/2020/758) de partager le fardeau du risque auquel les agents humanitaires sont exposés. Par conséquent, nous devons apporter tout notre soutien à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu national.

Le Secrétaire général nous a également rappelé qu'il ne saurait y avoir de statu quo en Syrie tant que persistera l'impunité pour les violations graves du droit international et des droits de l'homme. Nous convenons avec lui que l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne ces violations est à la fois une exigence juridique et un élément central pour instaurer une paix durable en Syrie. Je rappelle à mon tour la conclusion d'un rapport récent, à savoir qu'il est crucial de démontrer qu'il y a des conséquences pour les auteurs d'attaques illégales, afin de décourager de futures atrocités et de faire la preuve que nul ne peut échapper à sa responsabilité en cas de crime grave.

S'agissant des questions d'accès, Mark Lowcock vient de nous dire qu'il était préoccupé par l'arrivée de l'hiver. Même si la capacité du seul point de passage humanitaire restant, à Bab el-Haoua, a été augmentée, il reste difficile d'emprunter les routes du nord-ouest de la Syrie. Durant les semaines à venir, il y aura davantage de camions sur ces routes et les conditions continueront de se dégrader.

En tant que rédacteurs chargés du dossier humanitaire, nous ne pouvons tout simplement pas comprendre et nous refusons d'accepter la logique qui sous-tend la fermeture de Bab el-Salam, la logique qui sous-tend la limitation de l'accès accordé aux secours humanitaires, ou encore la logique qui sous-tend le fait d'exposer les travailleurs humanitaires à encore plus de risques. Cette logique est une insulte aux centaines de milliers d'enfants qui sont tributaires de notre aide.

Pendant ce temps, les lacunes dans le nord-est, en particulier dans la fourniture de soins, n'ont pas trouvé remède. Nombre d'établissements de santé ne reçoivent tout simplement pas ce dont ils ont besoin et ne peuvent plus fournir aux patients la même assistance qu'à l'époque où le point de passage de Yaaroubiyé était toujours utilisé aux fins de l'acheminement de fournitures médicales essentielles pour répondre à l'urgence. La pandémie ne fait qu'aggraver les choses.

Des années de guerre et de mauvaise gestion chronique de l'économie, exacerbées par la pandémie et la dévaluation de la livre syrienne, ont abouti à une grave insécurité alimentaire. La malnutrition aiguë et chronique – dont les enfants sont les victimes les plus vulnérables – va être encore plus répandue. Le Programme alimentaire mondial – lauréat cette année du prix Nobel de la paix, ce qui n'est que justice – et d'autres organismes humanitaires demandent déjà plus de fonds pour ne pas être contraints de réduire les rations alimentaires. L'aide alimentaire bénéficie chaque mois à 5,4 millions de personnes en moyenne, et ce nombre est de nouveau à la hausse.

L'accès à l'eau est un autre sujet de préoccupation. Lors des sessions précédentes, nous avons évoqué les problèmes concernant la station d'eau d'Alouk et exhorté toutes les parties à coopérer en vue de trouver d'urgence une solution durable. D'autres zones sont touchées, comme Bab, dans le nord d'Alep. Quelque 185 000 personnes souffrent de pénuries d'eau et doivent puiser dans des sources insuffisantes et insalubres. Le grand nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) dans la région peut être directement relié au manque d'accès à l'assainissement.

Étant donné que les capacités de dépistage de la COVID-19 restent très faibles, on peut faire l'hypothèse, sans grand risque de se tromper, que les nombres officiels ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. La destruction des établissements de santé et la pénurie de personnel médical mettent gravement en péril toute tentative de riposte.

Tout cela indique que le Conseil de sécurité doit prêter plus d'attention, et pas moins, à la situation humanitaire en Syrie. En tant que rédacteurs, nous déplorons que cette attention soit limitée du fait que l'on combine les sessions politique et humanitaire, comme aujourd'hui. Par ailleurs, nous rejetons les manœuvres qui tendent à donner l'impression que la situation sur le terrain est globalement en train de revenir à la normale. Les faits et les chiffres qui viennent d'être présentés témoignent du contraire. Seul un règlement politique conforme à la résolution 2254 (2015) peut remettre la Syrie sur la voie de la paix.

Annexe IV

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier l'Envoyé spécial pour son exposé et pour son engagement qui ne se dément pas. Je m'arrêterai sur trois points.

Il y a un an, la Commission consultative a débuté ses travaux. À la date d'aujourd'hui, il n'y a eu que trois sessions. Nous sommes conscients du fait qu'elles ont été le résultat de l'engagement et du travail acharné de l'Envoyé spécial. Par ailleurs, nous apprécions que la troisième session ait eu lieu dans un esprit généralement constructif, malgré les nombreuses difficultés rencontrées et le temps précieux perdu à cause de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Toutefois, nous sommes aussi profondément inquiets. L'absence de progrès vraiment notables quant au contenu et l'attitude obstructive des autorités syriennes, qui vont souvent jusqu'à s'opposer à la date et à l'ordre du jour de la session suivante, ne sont pas vraiment propices à la confiance. S'il est bienvenu que le nombre de questions ait été réduit à la suite de la récente mission de l'Envoyé spécial à Damas, il n'en reste pas moins urgent d'enregistrer des progrès tangibles. Nous invitons donc instamment toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, à s'engager pleinement dans le cadre de la Commission constitutionnelle, notamment lors de ses réunions à venir, et à considérer ce processus comme une occasion majeure. Nous appelons également tous les acteurs à exercer leur influence sur les parties pour qu'elles coopèrent étroitement afin de revigorer le processus politique dans son ensemble.

Jusqu'à récemment, la dynamique actuelle sur le plan politique s'inscrivait dans le contexte d'une situation relativement calme sur le terrain. Néanmoins, ce week-end, le calme relatif qui avait cours dans le nord-ouest depuis l'accord de cessez-le-feu conclu entre la Russie et la Turquie, en mars, a volé en éclats dans l'une des attaques les plus dévastatrices que l'on ait connues à ce jour. Il y a de quoi être profondément préoccupé, car cela pourrait anéantir rapidement le calme relatif qui règne dans le pays et paralyser encore davantage le processus politique. Dans le sud, la multiplication des enlèvements et des assassinats ciblés a pour effet d'accroître l'instabilité. Nous exhortons l'ensemble des parties à s'abstenir de toute violence où que ce soit dans le pays, à réduire les tensions et à faire preuve de la plus grande retenue. De même, nous soulignons une fois encore que toute action antiterroriste doit être menée dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les Nations Unies devraient jouer un rôle central dans la mise en œuvre d'un cessez-le-feu national, ainsi que dans sa surveillance.

Vu le temps que prennent les travaux de la Commission constitutionnelle, il est impératif et urgent d'enregistrer des progrès en ce qui concerne les autres éléments de la résolution 2254 (2015). Si les autorités syriennes veulent normaliser la situation en Syrie, il faut au moins que des mesures de confiance soient prises.

Malheureusement, là aussi, les progrès accomplis au sujet de la libération des prisonniers politiques et des personnes disparues sont bien trop limités. L'accès aux détenus est restreint.

Les femmes – qui sont victimes de violence, y compris de violence sexuelle, et qui souffrent le plus de cette guerre – n'ont plus accès à leurs propriétés. Elles ne sont pas en mesure d'obtenir les documents nécessaires pour faire valoir leur statut administratif et leurs droits de propriété.

Les victimes sont privées de justice. La Belgique appuie sans réserve toutes les initiatives d'application du principe de responsabilité, notamment le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et le soutien qu'il apporte aux procédures pénales au niveau des juridictions nationales et internationales.

Enfin, il est clair que la situation en Syrie est loin d'être stabilisée. Au contraire, penser que la situation actuelle permet un retour sûr, digne et volontaire revient manifestement à nier la réalité qui a cours sur le terrain dans le pays. Il appartient aux autorités syriennes de mettre en place les conditions qui permettront à tous les Syriens de vivre dans la paix et la dignité. Un engagement véritable dans un processus politique inscrit dans le cadre de la résolution 2254 (2015) serait un premier pas dans la bonne direction.

Annexe V

Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Lowcock de leurs exposés.

La Chine persiste à penser qu'une solution politique est le seul moyen de mettre fin au conflit syrien et engage la communauté internationale à renforcer son aide humanitaire au peuple syrien. Nous soutenons les Nations Unies, qui continuent de jouer un rôle de direction et de coordination à cet égard. Aujourd'hui, je souhaite mettre l'accent sur quatre points.

Premièrement, nous devons adhérer au principe d'une solution que les Syriens dirigent et s'approprient, et redoubler d'efforts pour faire avancer le processus politique.

La Chine se réjouit du consensus réuni à la troisième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle. Nous apprécions les efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen afin de préparer la quatrième session, notamment sa récente visite à Damas. Nous espérons que les parties concernées maintiendront des contacts étroits avec l'Envoyé spécial et poursuivront le dialogue politique sur la base du consensus existant, de manière que l'on puisse obtenir des résultats tangibles dès que possible. Dans l'intervalle, la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être pleinement respectées et défendues. Le travail de la Commission constitutionnelle syrienne doit rester indépendant et exempt de toute ingérence ou manipulation étrangère. Les propositions ou mesures qui vont à l'encontre des intérêts fondamentaux du peuple syrien ne bénéficieront pas d'un large soutien et n'aboutiront à rien.

Deuxièmement, nous devrions stabiliser la situation de sécurité dans toute la Syrie afin de créer des conditions propices au processus politique et aux opérations humanitaires. Depuis mars, le climat est généralement stable et calme dans le nord-ouest du pays. Les parties concernées font beaucoup d'efforts pour respecter l'accord de cessez-le-feu. La Chine demande instamment aux parties syriennes de donner suite aux appels au cessez-le-feu du Secrétaire général et de son envoyé spécial et d'encourager le processus d'Astana à continuer de jouer un rôle important à cet égard.

La situation en matière de sécurité en Syrie reste caractérisée par des problèmes et des risques multiples. L'occupation étrangère entraîne de l'agitation dans le pays et dans la région, et les terroristes cherchent à profiter de la pandémie pour étendre leurs opérations et leur contrôle. Selon le rapport du Secrétaire général (S/2020/1031), nombre de groupes armés prennent systématiquement pour cible les civils, et les cellules de l'État islamique d'Iraq et du Levant multiplient les attaques dans une logique d'insurrection renforcée. La communauté internationale devrait aider et soutenir le camp syrien dans la réponse qu'il oppose à ces problèmes de sécurité, dans ses activités de lutte contre le terrorisme et dans la défense de sa sécurité et de sa stabilité nationales.

Troisièmement, nous devrions améliorer les conditions humanitaires locales en ayant recours à des mesures globales. La situation économique en Syrie est encore très fragile, et le Gouvernement syrien a pris une foule de dispositions pour y remédier. Il faudrait que la communauté internationale agisse concrètement, honore ses promesses d'assistance et appuie la Syrie dans le développement de son économie, la reconstruction de ses infrastructures et le renforcement des moyens de subsistance de sa population. L'aide humanitaire ne devrait pas s'accompagner de conditions préalables ni être instrumentalisée pour faire pression sur le Gouvernement syrien.

La Chine appuie les Nations Unies dans la mise en œuvre et la promotion des opérations qui traversent les lignes de front et des opérations transfrontières. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a récemment mené à bien sa livraison terrestre d'aide médicale dans le nord-ouest de la Syrie au départ de Damas, et le module de la logistique dirigé par le Programme alimentaire mondial a agrandi la zone de transbordement du point de passage de Bab el-Haoua. Ces efforts et ces progrès méritent d'être pleinement reconnus. Nous encourageons l'ONU à renforcer son dialogue avec le Gouvernement syrien et les autorités locales en vue d'accroître l'efficacité des opérations passant par le front et à s'employer sans relâche à répondre aux besoins humanitaires du peuple syrien.

Quatrièmement, nous demandons la levée immédiate des mesures coercitives unilatérales qui pèsent sur la Syrie. Ces mesures ont déjà gravement affaibli les fondations de l'économie syrienne et les capacités du pays en matière de mobilisation de ressources, et elles entravent l'accès des Syriens aux fournitures et aux services médicaux. Elles portent particulièrement préjudice aux groupes vulnérables, dont les femmes, les enfants et les déplacés. La Chine exhorte les pays responsables à répondre aux appels du Secrétaire général, de son envoyé spécial et de la grande majorité des États Membres de l'Organisation, en levant immédiatement les mesures coercitives unilatérales qui sont imposées à la Syrie. Le Conseil de sécurité devrait se pencher sérieusement sur les conséquences négatives de ces mesures, entendre les préoccupations des pays illégalement sanctionnés et donner l'impulsion nécessaire pour atténuer l'impact produit et trouver des solutions. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devrait également s'intéresser de près à cette question et fournir des analyses et des recommandations dans les rapports pertinents.

Avant d'en terminer, je souhaite aborder brièvement le sujet de la maladie à coronavirus. Ces derniers jours, nous avons vu une forte augmentation du nombre de cas confirmés dans nombre de pays et de régions, et le monde entier risque de devoir faire face à une seconde vague cet automne et cet hiver. En tant que pays vulnérable, la Syrie souffre profondément de la pandémie en raison d'un manque de moyens sanitaires et par l'effet de capacités limitées en termes de dépistage et de traitement. D'après le rapport du Secrétaire général, il y a des signes qui indiquent un haut degré de transmission locale en Syrie, et les districts densément peuplés, en particulier les camps de déplacés, sont exposés à des risques encore plus grands. La communauté internationale devrait renforcer son appui au Gouvernement syrien et à l'OMS pour que des mesures plus énergiques soient prises en vue de prévenir la propagation du virus et de sauver des vies.

La Chine fournit une assistance médicale à la Syrie. Nous continuerons d'aider la Syrie à prévenir et contenir la diffusion du virus et le peuple syrien à surmonter la pandémie dans les meilleurs délais.

Annexe VI

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock et l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour leurs rapports.

Comme toujours, nous souhaitons tout d'abord saluer et honorer les hommes et les femmes qui travaillent chaque jour à répondre aux besoins humanitaires du peuple syrien et à continuer de faire progresser le processus politique. Nous savons qu'il est très difficile d'obtenir des résultats dans un tel climat de défiance.

Néanmoins, en dépit des profondes divergences qui les opposent, c'est aux parties syriennes et à elles seules qu'incombe la responsabilité sacrée de réaliser les aspirations de leur peuple. Il doit y avoir un point de départ au processus qui consiste à trouver une solution aux multiples difficultés que la population continue d'endurer après 10 années de conflit. Nous devons absolument être en mesure de trouver ce point dont nous pourrions dire plus tard : « C'est là que tout a changé » – le fameux point de non-retour. Je me souviens qu'en décembre 2018, dans son dernier rapport au Conseil (voir S/PV.8434), l'Envoyé spécial d'alors avait parlé de cela.

Malgré notre optimisme du mois dernier, la République dominicaine a l'impression que, pour ce qui est de donner aux Syriens un processus politique qui produise des résultats concrets, nous avons mis la barre trop bas. C'est très regrettable. Où est passée notre ambition ? Je ferai très court.

Près d'un an après l'établissement de la Commission constitutionnelle, s'il est vrai qu'elle a été une instance sur laquelle les parties ont pu s'appuyer pour engager le dialogue, nous déplorons toutefois qu'elle n'ait permis jusqu'à présent que des progrès très limités. L'impact de la pandémie a certainement joué un rôle à cet égard en retardant les réunions. Cependant, nous estimons qu'il y a un problème sous-jacent, qui a tous les airs d'un désengagement, d'un manque de détermination et d'ambition de la part des parties. Telle est la seule explication que nous voyons au fait que les parties soient incapables de se mettre d'accord sur leur programme de travail. Cela ne peut pas durer. Nous encourageons les parties à rester mobilisées en faveur de la conversation constitutionnelle et à laisser de côté les questions susceptibles de les détourner de cette conversation.

S'agissant de la situation humanitaire, nous restons inquiets au sujet des millions de Syriens qui souffrent de l'insécurité alimentaire, et notamment de malnutrition. Nous sommes extrêmement préoccupés et nous partageons la peine des familles des centaines d'agents sanitaires qui sont morts du coronavirus. Nous louons le travail de l'Organisation mondiale de la Santé, des organisations non gouvernementales et de l'ensemble des médecins, des infirmiers et des premiers secours qui risquent leur vie sans être protégés du virus comme il le faudrait.

Nous plaidons pour un soutien plus marqué à la population, dont le pouvoir d'achat ne suffit pas pour acheter des masques, des gants et d'autres protections. En Syrie, ces articles sont un luxe.

Nous partageons les vues d'autres collègues à propos de la situation de sécurité délicate et fragile qui règne dans le nord-ouest du pays. Nous condamnons dans les termes les plus forts les attaques perpétrées contre les civils et les travailleurs humanitaires. Leurs auteurs doivent payer et paieront pour leurs crimes.

Pour terminer, nous réaffirmons notre attachement indéfectible à une action humanitaire fondée sur des principes qui soit soutenue, opportune et basée sur les besoins toujours plus criants de la population, et à un processus politique transparent,

crédible et inclusif qui progresse à grandes enjambées et à coups de résultats positifs pour réaliser au bout du compte les aspirations du peuple, qui, en dépit des circonstances, n'a pas abandonné. Les familles des personnes disparues n'ont pas abandonné. Les réfugiés syriens n'ont pas abandonné. Les enfants n'abandonneront pas. Ne les abandonnons pas.

Annexe VII

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Lowcock pour leurs exposés sur la situation politique et la situation humanitaire en Syrie. Il est clairement regrettable que la Commission constitutionnelle syrienne n'ait pas pu se réunir ce mois-ci à Genève, étant donné que la semaine courante marque le premier anniversaire de la création de la Commission.

Malheureusement, le processus dans son ensemble n'a connu que peu de progrès, sinon aucun. Les réunions de la Commission à Genève ne sont pas encore devenues un rendez-vous régulier, et les représentants du régime syrien ont recours à des stratagèmes pour les retarder. Nous en concluons que Damas n'a pas réellement la volonté d'avancer sur la nouvelle constitution ni de s'engager véritablement dans le processus politique. Les plans qui tendent à organiser une élection présidentielle au printemps prochain sans nouvelle constitution ne font que confirmer ce constat. Il s'agirait alors d'une violation flagrante de la résolution 2254 (2015) et de sa feuille de route pour parvenir à la paix.

L'Estonie réaffirme que des progrès authentiques sur la question des prisonniers et des disparus sont un autre élément crucial de la résolution 2254 (2015), et pourraient servir à améliorer la confiance entre le régime syrien et son opposition légitime. La libération des personnes détenues arbitrairement, le respect des droits de l'homme et la tenue d'élections libres et régulières forment la pierre angulaire de la réconciliation nationale.

Au vu de la situation sur le terrain, nous restons d'un optimisme prudent au sujet de l'accord de cessez-le-feu conclu entre la Russie et la Turquie en mars, qui semble largement tenir. La population locale d'Edleb continue de profiter de cette trêve qui lui vaut une pause bien méritée à l'abri de la violence. Cependant, nous déplorons les frappes aériennes russes d'hier dans le nord d'Edleb, qui constituent une violation du cessez-le-feu et soulignent sa fragilité. Nous appelons toutes les parties à désamorcer la situation.

Tandis que la situation militaire donne des raisons d'espérer, la maladie à coronavirus (COVID-19) continue de toucher les Syriens dans tout le pays, avec au moins 12 000 cas et 500 morts. À cause du conflit, les établissements sanitaires arrivent au bout de leurs moyens et les ressources en personnel de santé sont pratiquement épuisées, de telle sorte que la capacité de faire face à la pandémie demeure extrêmement limitée.

Comme les autres membres du Conseil, l'Estonie apprécie vivement les efforts déployés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour apporter de l'aide à des millions de Syriens tous les mois. Nous appelons toutes les parties à fournir immédiatement un accès humanitaire sans entrave, sûr et durable à l'ensemble de la Syrie.

Depuis le mois d'août, plus de 100 écoles auraient fermé dans le nord-est de la Syrie. L'Estonie juge impératif que les enfants puissent de nouveau bénéficier d'une éducation de qualité et poursuivre leur apprentissage afin d'éviter qu'on en fasse une « génération perdue ».

Nous nous réjouissons du soutien massif apporté aux Syriens par les plus grands donateurs internationaux. Les contributions de l'Union européenne et de ses États membres ont permis de donner plus d'ampleur à des programmes essentiels pour aider les communautés d'accueil et les réfugiés à faire face à la COVID-19 et pour alléger la souffrance des Syriens à l'intérieur du pays.

La quatrième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, organisée par l'Union européenne et coprésidée par l'ONU au début de l'été, a enregistré des annonces de contribution d'un montant total de plus de 12 milliards d'euros, dont 4,5 milliards ont déjà été versés pour 2020.

Annexe VIII

Déclaration de M. Nicolas Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Je remercie M. Lowcock et M. Pedersen pour leurs interventions. Force est de constater qu'ils ne nous apportent aucune bonne nouvelle.

En dépit des efforts de l'Envoyé spécial, le processus politique est complètement dans l'impasse. Un an après sa création le bilan de la Commission constitutionnelle est quasi-nul. Les masques tombent et nous ne devons pas nous leurrer : ce processus est devenu une fin en soi permettant au régime et à ses soutiens de gagner du temps. C'est bien regrettable, mais c'est ainsi, en dépit de l'engagement et de la patience de Geir Pedersen. Le refus du régime de s'engager de bonne foi dans les négociations n'a que trop duré. Il est plus urgent que jamais que les parties entament enfin des discussions de substance sur la Constitution. J'encourage donc M. Pedersen à travailler sur tous les éléments de la résolution 2254 (2015), en réponse à l'appel des Ministres du groupe restreint le 22 octobre.

Il faut en priorité mettre en place un environnement neutre et sûr. Cela passe par des progrès sur le dossier des détenus mais aussi par une cessation des hostilités à l'échelle nationale conformément aux résolutions 2532(2020) et 2254 (2015). La France condamne la reprise des bombardements dans le sud et l'ouest d'Edleb et appelle le régime et ses alliés à ne pas reprendre une nouvelle offensive. Nous sommes également très préoccupés par la résurgence de Daech en Syrie, où l'action de la coalition internationale reste plus que jamais nécessaire.

Il faut en parallèle travailler à la préparation d'élections libres et régulières, sous la supervision des Nations Unies et que l'ensemble des Syriens puissent y participer, y compris les déplacés internes, les réfugiés et ceux issus de la diaspora. La France ne reconnaîtra pas les résultats d'élections qui ne respecteront pas ces dispositions fixées par la résolution 2254 (2015). Nous ne serons pas dupes des tentatives du régime visant à se légitimer.

La situation humanitaire demeure quant à elle, désastreuse. Et le droit international est piétiné. La protection des civils, y compris des personnels humanitaires et médicaux, doit être une priorité absolue. Et nous condamnons fermement les attaques indiscriminées émanant du régime et de ses alliés, qui ont visé les populations ainsi que des infrastructures civiles.

Le nombre de victimes civiles ne cesse de s'accroître. Ces violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme ne resteront pas impunies. La France y veillera.

Il est indispensable de garantir un accès humanitaire complet, notamment à la province d'Edleb et au sud de la Syrie, mais également au nord-est où les obstacles en matière d'acheminement de l'aide médicale sont alarmants. Nous déplorons la réduction progressive des points de passage pour l'acheminement de l'aide. Cela est d'autant plus grave dans un contexte de propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), d'aggravation de l'insécurité alimentaire et alors que la population syrienne s'apprête à affronter la rigueur d'un nouvel hiver de guerre.

En l'absence de tout progrès significatif sur le volet politique, la France et ses partenaires ne dévieront pas de leur ligne sur les sanctions, la reconstruction et le retour des réfugiés. Nous nous félicitons à cet égard de l'adoption de sanctions par l'Union européenne à l'encontre de sept nouveaux Ministres du gouvernement syrien.

Ces sanctions ciblent spécifiquement des individus coupables de violations des droits de l'homme ou qui tirent profit de leurs liens avec le régime et de l'économie de guerre. L'instrumentalisation de la question des sanctions pour masquer la responsabilité du régime syrien dans cette tragédie ne trompe personne.

Les Ministres du groupe restreint se sont également engagés le 22 octobre à ne pas financer le retour des réfugiés s'il n'a pas lieu conformément aux normes établies par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les conditions pour le retour sûr, digne et volontaire des réfugiés syriens ne sont à ce stade pas réunies. Seul un processus politique crédible permettra le retour. Les Nations Unies devront en assurer le contrôle : aucune conférence ne peut y parvenir. Nous nous opposerons à toute tentative visant à politiser le sujet du retour des réfugiés au détriment de l'intérêt de ces derniers.

Annexe IX

Déclaration de M. Cristoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je commencerai par le fait le plus récent, les frappes aériennes russes d'hier sur Edleb, qui constituent la violation la plus grave du cessez-le-feu depuis mars. *Le New York Times* a aujourd'hui fait état de victimes civiles. Si cela se confirme, il s'agit d'une nouvelle infraction inacceptable au droit international humanitaire. M. Lowcock a mentionné les attaques dont les courageux travailleurs humanitaires sont la cible. Je tiens à mettre en exergue et à saluer ce qu'ils font dans des circonstances très difficiles, et je condamne ces attaques intolérables.

En ce qui concerne la situation humanitaire, j'aimerais compléter les informations générales qu'a données ce matin le porte-parole de l'ONU. Les médecins disent que la maladie à coronavirus (COVID-19) est omniprésente dans les camps de réfugiés d'Edleb et dans le nord-ouest de la Syrie. Comme nous l'avions prédit, la crise humanitaire s'en trouve aggravée. Mark Lowcock a décrit une situation catastrophique. La Russie et la Chine portent une lourde responsabilité dans la situation humanitaire, depuis qu'elles ont opposé leur veto à l'ouverture de points de passage supplémentaires, qui aurait grandement facilité l'acheminement de l'aide. Y a-t-il une limite à la cruauté des hommes ?

Sur le plan politique, nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général de son exposé, et d'appeler un chat un chat. On sait clairement qui bloque la Commission constitutionnelle et le processus politique : le régime d'Assad. Ces manœuvres dilatoires et obstructionnistes sont tout simplement détestables. La Russie devrait enfin profiter de son influence pour suspendre son aide militaire et retirer son appui au régime syrien afin que celui-ci joue enfin le jeu. La tactique est claire. Ils veulent gagner du temps jusqu'à l'élection présidentielle de 2021. Le régime ne devrait pas se faire la moindre illusion. L'élection ne sera pas reconnue si elle se tient dans les circonstances actuelles. Rien ne peut se substituer à un véritable processus politique.

S'agissant du retour des réfugiés, ce n'est pas possible au vu de la situation qui a cours. Nous sommes encore très loin d'avoir réuni les conditions requises pour des retours sûrs, volontaires et dignes, tels que définis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Pour revenir à la question des sanctions, il n'y a pas un seul cas où les sanctions ciblées de l'Union européenne empêchent l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous maintiendrons donc ces sanctions. Il nous faut cibler les gens qui sont responsables des meurtres et de la torture dans les prisons syriennes. Nous connaissons tous les photos de César. Nous sommes obligés de sanctionner les gens qui sont responsables du largage de bombes chimiques sur la population. Ces sanctions n'ont pas de répercussions économiques. Elles ciblent des personnes précises, et cela ne bloque pas l'aide humanitaire. Nous sommes toujours inspirés par Nelson Mandela, qui avait demandé que les sanctions restent en place jusqu'à la fin de l'apartheid. Sans application du principe de responsabilité, il n'y aura pas de réconciliation ni de reconstruction morale ou physique. J'encourage l'Envoyé spécial à s'intéresser de plus près à la question.

Nous sommes très préoccupés par le dernier rapport en date de Human Rights Watch, qui a enquêté sur des dizaines de frappes aériennes et terrestres contre des cibles civiles à Edleb entre avril 2019 et mars 2020. L'organisation conclut que ces attaques perpétrées par le régime syrien et la Russie sont apparemment des crimes de guerre et pourraient constituer des crimes contre l'humanité. Il faut qu'il y ait un suivi des constatations qui figurent dans le rapport et de celles qui ont été faites

par la Commission d'enquête internationale indépendante, l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la Commission d'enquête, d'autant que toutes ont abouti à des conclusions similaires en ce qui concerne les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en Syrie. Les preuves de ces crimes sont écrasantes et devraient être entendues dans le cadre de l'instance compétente – la Cour pénale internationale.

Nous ne devons pas tolérer l'impunité pour les crimes les plus graves en Syrie. Quiconque commet des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre ne devrait se sentir en sécurité nulle part et sera tenu de rendre des comptes. Tant que le renvoi de ces crimes à la Cour pénale internationale fera l'objet d'un veto, nous emploierons tous les moyens disponibles pour veiller à ce que les responsables soient finalement poursuivis, et nous conservons les preuves et renvoyons les affaires aux juridictions nationales quand il est possible de le faire. Par conséquent, nous invitons instamment le Conseil de sécurité à assumer enfin la responsabilité qui lui incombe de se joindre à la lutte contre l'impunité afin que les responsables de la torture et des meurtres dans les prisons syriennes et d'autres crimes et atrocités aient à répondre de leurs actes. La réconciliation nationale et la paix durable en Syrie ne seront pas possibles sans vérité, sans justice et sans application du principe de responsabilité pour l'ensemble des crimes et des atrocités commis durant le conflit syrien.

Annexe X

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock et l'Envoyé spécial Geir Pedersen de leurs exposés.

Ma délégation suit avec beaucoup d'inquiétude l'augmentation du nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) dans tout le pays. Nous notons également avec préoccupation que, dans son dernier rapport en date (S/2020/1031), le Secrétaire général indique que 92 % des cas confirmés ne peuvent pas être rattachés à un cas connu. Avec des installations sanitaires limitées, il est très difficile de gérer tous les cas avérés et suspects, et notamment de prévenir la transmission généralisée du virus au sein des communautés. En outre, on signale que davantage de travailleurs de santé auraient contracté le virus, ce qui réduit encore les capacités sur le terrain.

Le peuple syrien déjà vulnérable n'est pas seulement aux prises avec la pandémie ; il doit aussi composer avec l'impact de la récession économique, qui s'accompagne d'une insécurité alimentaire accrue et du risque de malnutrition aiguë, sans parler du fait qu'il lui faut vivre tous les jours cerné par la menace de la violence dans certaines zones du pays. Dans ce contexte, ma délégation souhaite mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, malgré ces problèmes, il est crucial de déployer des interventions humanitaires renforcées. L'Indonésie note avec satisfaction que l'ONU et ses partenaires humanitaires continuent de s'employer à remédier aux difficultés logistiques qui font suite à la réduction de l'opération transfrontière.

Nous sommes parfaitement conscients que cette opération, qui ne dispose plus que d'un seul point de passage, ne sera pas parfaite, mais nous espérons qu'avec plusieurs ajustements, tels que l'agrandissement de la zone de transbordement et le projet de remise en état des routes, financé par les Nations Unies, on pourra acheminer un plus grand volume d'aide par Bab el-Haoua. Toutes les modalités de livraison transfrontière et à travers les lignes de front doivent être étudiées, en particulier dans le nord-ouest et le nord-est. Ces mouvements humanitaires doivent clairement être accrus, et les lacunes restantes, comblées, en amont de la saison hivernale.

Nous tenons aussi à insister sur les besoins cruciaux de la population des camps de Hol et de Roukban, auxquels il convient de répondre en réglant entre autres le problème des pénuries d'eau autour de Bab, dans le nord d'Alep, et celui du dysfonctionnement régulier de la station de pompage d'Alouk, qui portent préjudice à beaucoup de personnes dans la province de Hassaké. Une fois encore, l'Indonésie reprend à son compte l'appel lancé par le Secrétaire général adjoint Lowcock et exhorte toutes les parties intéressées à garantir aux convois humanitaires des Nations Unies un accès immédiat, sûr et sans entrave à toutes les zones et à toutes les populations dans le besoin en Syrie. Nous ne voulons rien politiser – seulement sauver des vies.

Deuxièmement, le maintien du calme fait partie des priorités vitales. Nous sommes alarmés par les violations constantes de l'accord de cessez-le-feu dans la zone de désescalade d'Edleb. Même si le cessez-le-feu continue largement de tenir, les tensions risquent d'entraîner une montée de la violence. Nous déplorons les récentes activités militaires à Edleb et engageons vivement toutes les parties à mettre fin à leurs attaques.

Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour instaurer un cessez-le-feu national, en application de la résolution 2254 (2015), et contenir les incidents déstabilisants. Le peuple syrien a au moins besoin d'un climat non violent pour être en mesure de faire face à sa situation actuelle, qui se caractérise notamment par une crise économique et une pandémie.

Les activités humanitaires sont tributaires de l'engagement ferme de l'ensemble des parties à respecter l'accord de cessez-le-feu et à faire preuve de toute la retenue possible, ainsi qu'à se conformer au droit international humanitaire afin de protéger les personnes et infrastructures civiles.

Troisièmement, il est impératif de faire progresser le processus politique en vertu de la résolution 2254 (2015). À cet égard, nous remercions l'Envoyé spécial de maintenir un dialogue actif avec toutes les principales parties, comme il l'a fait par exemple durant son récent déplacement à Damas. Je répète ce que l'Envoyé spécial Pedersen a déclaré plus tôt à propos de la Commission constitutionnelle, à savoir qu'il importe que les parties syriennes et les acteurs internationaux s'efforcent de renforcer la confiance pas à pas et mettent progressivement en place un processus politique plus large pour appliquer la résolution 2254 (2015), tout en veillant à ce que toutes les parties œuvrent en faveur de résultats concrets dans l'intérêt du peuple syrien.

L'Indonésie estime qu'à ce stade la Commission constitutionnelle a besoin d'avancer dans son travail de fond, facilité par les Nations Unies. Nous espérons donc sincèrement que sa prochaine réunion, à Genève, aura bientôt lieu.

Pour terminer, je réaffirme qu'une coopération et un dialogue continus et de bonne foi entre toutes les parties syriennes revêtent un caractère essentiel, et que nous devons toujours respecter la voie politique tracée et suivie par les Syriens.

Annexe XI

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen et le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock pour leurs exposés. Nous considérons que le fait de combiner les réunions du Conseil de sécurité sur les situations politique et humanitaire en Syrie sert non seulement l'objectif d'optimiser le programme de travail du Conseil, mais aussi la nécessité d'évaluer de manière globale la situation qui règne dans le pays, où, avec l'aide de plusieurs de nos collègues, ces deux volets sont depuis longtemps entremêlés du fait de la politisation des questions humanitaires.

Nous remercions l'Envoyé spécial pour les informations qu'il a fournies sur les résultats de sa visite à Damas et les discussions qu'il y a eues, notamment quant aux travaux de la Commission constitutionnelle. Le processus appartient aux Syriens, qui le dirigent. Il importe de leur donner la possibilité de négocier sans ingérence extérieure. Les travaux de la Commission constitutionnelle ne devraient être soumis à aucune échéance. Nous espérons que, grâce à la médiation de l'Envoyé spécial, ils se poursuivront conformément à l'ordre du jour approuvé par les Syriens.

Depuis un bon moment, la situation est plus stable dans les régions de la Syrie qui sont sous le contrôle du Gouvernement légitime. On observe cela en dépit des pressions politiques et économiques exercées sur le peuple syrien par certains États occidentaux. Edleb, où les terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham ont la haute main, et les territoires du nord-est qui sont illégalement occupés par les États-Unis, demeurent des foyers d'instabilité. Dans la zone de désescalade d'Edleb, la mise en œuvre des accords russo-turcs se poursuit, malgré les provocations constantes des terroristes. À l'évidence, il ne sera possible de stabiliser durablement Edleb et les autres provinces syriennes que si les terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), Hay'at Tahrir el-Cham et leurs complices sont neutralisés.

J'ai écouté très attentivement la déclaration que M. Heusgen a prononcée aujourd'hui, comme je le fais toujours. Je pourrais commenter chacune de ses phrases, mais je ne le ferai pas car ma déclaration prendrait trop de temps. Je tiens tout de même à dire une chose. Il y a une nouvelle classique d'un maître de la littérature russe, Mikhaïl Bulgakov, qui s'appelle *Cœur de chien*. Elle parle d'un chien qui a été transformé en humain par un médecin de génie, le professeur Preobrazhenskiy. L'histoire se déroule après la révolution russe, quand les Bolchéviques sont déjà au pouvoir. Le professeur Preobrazhenskiy – un personnage du vieux monde, de l'ancien régime – et son assistant sont en train de dîner, et le Professeur dit : « Si vous prenez soin de votre digestion, (...) que Dieu vous garde de lire des journaux soviétiques avant le dîner ». De la même façon, j'implore M. Heusgen de ne pas lire le *New York Times* avant les réunions du Conseil de sécurité sur la Syrie. Nous avons déjà eu l'occasion de commenter certains articles du *New York Times*. Nous lisons tellement de fausses informations sur la Russie dans le *New York Times* que nous ne sommes pas surpris qu'il ait utilisé cette source aujourd'hui. En tous les cas, nous le décourageons fortement de le faire à l'avenir.

Étant donné qu'il n'y pas d'hostilités dans le pays en dehors de l'antiterrorisme, nous nous demandons de plus en plus pourquoi nos collègues occidentaux appellent à un cessez-le-feu national en Syrie. Qui essaient-ils de protéger ? Avec qui proposent-ils que nous concluons un tel accord ?

Nous constatons une augmentation des activités terroristes dans d'autres parties de la Syrie, notamment le nord-est. La libération récente de 6 000 membres de l'EIL par l'Administration kurde est préoccupante. Les conséquences dangereuses

d'une telle mesure vont sans dire. Nous avons déjà reçu des informations faisant état d'une multiplication des actes terroristes commis par des radicaux qui infiltrent les zones contrôlées par Damas et combattent l'armée syrienne.

L'occupation étrangère et les tentatives de déraciner les Kurdes de l'État syrien multiconfessionnel attisent des sentiments séparatistes et contribuent à la radicalisation regrettable de la population et à la poussée de conflits tribaux dans la région. Pour notre part, nous plaidons sans relâche pour l'unité de la Syrie et le respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

Nous notons les efforts déployés par le Gouvernement syrien pour reconstruire le pays après le conflit et créer des conditions de vie normales pour ses citoyens, y compris les réfugiés. Les opposants de Damas ont beau essayer de l'éviter, les gens veulent rentrer – et rentrent effectivement – chez eux. Personne ne parle de retour forcé. Les gens le font volontairement. C'est un fait que l'on ne saurait nier.

À cet égard, il faut que la communauté internationale intensifie son action pour apporter une assistance globale à tous les Syriens qui souhaitent regagner leur patrie et afin de créer pour eux les conditions appropriées, ce qui passe par la remise en état des infrastructures de base et des réseaux de communication, la construction de logements et la poursuite du déminage humanitaire. Il s'agit d'un processus laborieux, qui demande des moyens financiers considérables. Néanmoins, ce travail doit être engagé. Il constituerait un excellent exemple de l'approche défendue par divers États qui consiste à mieux intégrer les activités humanitaires dans le cadre de l'aide au développement.

Une conférence internationale sur le retour des réfugiés et des déplacés et le rétablissement d'une vie pacifique se tiendra à Damas les 11 et 12 novembre afin de dresser un tableau général de la situation des réfugiés syriens dans la région et des paramètres de leur retour dans leurs lieux de résidence permanente. Des invitations ont été envoyées à tout un éventail d'États et d'organisations internationales. Le forum sera l'occasion d'un dialogue de fond avec toutes les parties prenantes sur l'ensemble des questions liées à la fourniture d'une assistance aux Syriens regagnant leurs foyers.

Malheureusement, nous sommes bien obligés de dire que, sur la base de préjugés antisyriens, un certain nombre de nos collègues ont immédiatement commencé à discréditer cette initiative humanitaire. Nous recevons des signaux clairs de divers États occidentaux qui refusent de s'aborder la question, en dépit du fait que la tâche qui doit consister à créer les conditions permettant aux réfugiés de retourner de leur plein gré et en toute sécurité dans leur région d'origine et aux régions touchées de se relever est inscrite dans la résolution 2254 (2015). Malgré cela et en dépit de l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les mesures coercitives unilatérales soient levées, nos collègues veulent une approche sélective.

Nous devons chercher des solutions mutuellement acceptables, mais, malheureusement, tel n'est pas le cas. Nous voyons seulement la pression s'accroître sur Damas, l'imposition de nouvelles sanctions, l'occupation illégale de territoires et l'exploitation illicite et le pillage de ressources naturelles souveraines dans le nord-est. La population syrienne dans le besoin, dont l'essentiel vit dans des territoires contrôlés par le Gouvernement, est privée de ces recettes.

Sur fond de sanctions unilatérales illégales, le pays est complètement privé non seulement de la possibilité du développement durable, mais aussi du droit au développement durable. En outre, l'application de deux poids, deux mesures dans la mise en œuvre des sanctions, d'une part, et la pollution irresponsable de l'environnement dans le nord-est – qui aura des conséquences à long terme sur la santé d'un grand nombre de Syriens qui vivent dans ces territoires –, d'autre part, sont le témoignage d'un cynisme qui va croissant. Nous sommes déçus que l'ONU continue de passer sous silence cette question.

Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis en ce qui concerne les livraisons d'aide humanitaire par les Nations Unies depuis l'intérieur de la Syrie, notamment par des itinéraires qui traversent les lignes de front. Cela prouve que le Gouvernement syrien remplit son obligation de fournir une assistance humanitaire à la population du pays, y compris dans les zones qui ne sont pas sous son contrôle, de façon non discriminatoire et non politisée. Il le fait en dépit de nombreuses accusations et d'autant d'assertions souvent répétées selon lesquelles il n'y aurait pas de solution de remplacement au mécanisme transfrontière. Toutefois, ce n'est jamais une surprise pour nous, étant donné que nous avons toujours su que cette question du passage par la frontière n'était qu'un jeu politique. Incidemment, nous aimerions demander à M. Lowcock ce qui est arrivé au convoi qui était censé, depuis avril, être envoyé à Edleb à travers les lignes de front.

Pour terminer, nous tenons à informer le Conseil de sécurité que, le 16 octobre, 27 enfants russes âgés de 2 à 13 ans qui se trouvaient dans le camp de Hol ont été renvoyés en Russie. À compter de l'assouplissement des mesures de quarantaine dues à la pandémie, le vol qui les a ramenés était le troisième du genre. Au total, depuis 2017, 102 mineurs russes ont été rapatriés de Syrie. Sachant que l'administration du nord-est a l'intention de démanteler le camp de Hol, nous appelons l'attention de nos collègues sur le fait qu'il devient urgent que leurs pays rapatrient leurs citoyens.

Annexe XII

Déclaration de M^{me} Diani Jamesha Prince, Conseillère à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Président d'avoir convoqué la réunion de ce jour, et l'Envoyé spécial Pedersen ainsi que le Secrétaire général adjoint Lowcock pour les exposés exhaustifs.

Les situations politique et humanitaire en Syrie sont clairement liées l'une à l'autre. Les problèmes humanitaires du pays ne se régleront pas en l'absence de paix et de sécurité, lesquelles ne peuvent être obtenues qu'à la faveur d'un processus politique crédible, équilibré et inclusif qui soit dirigé et contrôlé par les Syriens. À cette fin, il est crucial que la Commission constitutionnelle conserve son élan. Nous attendons avec intérêt la tenue de la prochaine session et espérons que les coprésidents parviendront rapidement à s'accorder sur un ordre du jour, de manière que les discussions puissent reprendre sans délai. La Commission peut indéniablement aider à faciliter le processus politique dans son ensemble. Nous réaffirmons par conséquent la nécessité d'un engagement de toutes les parties concernées, y compris les femmes, afin de réaliser une paix durable et équitable pour tous les Syriens. Dans cette veine, nous réaffirmons également notre appui aux efforts continus de l'Envoyé spécial.

Nous accueillons avec satisfaction le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2020/1031), et nous notons avec regret les violations du cessez-le-feu qui sont constatées presque quotidiennement dans le nord-ouest de la Syrie. Les hostilités compromettent l'accord de cessez-le-feu, portent préjudice aux civils, font obstacle à l'action humanitaire urgente et détruisent des biens indispensables à la survie de la population civile. Il est impératif que les parties au conflit respectent l'accord, et nous leur rappelons leur obligation de se conformer strictement aux prescriptions du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. L'application du principe de responsabilité pour les crimes commis en violation du droit doit rester une priorité de premier plan.

Nous demeurons préoccupés au sujet des questions non résolues qui ont trait aux prisonniers et aux personnes disparues. Nous nous faisons l'écho de l'appel à la libération de tous les civils détenus arbitrairement, en particulier les femmes et les enfants. De plus, les familles des disparus méritent de connaître le sort de leurs proches. Ces mesures contribueront certainement aussi au renforcement de la confiance et à la réconciliation en Syrie, à l'appui du processus politique.

L'aggravation de la situation socioéconomique en Syrie, exacerbée par la récession sévère et la pandémie mondiale, est alarmante. Le pays est aux prises avec l'insécurité alimentaire, et les produits de base sont inabordables. Notre inquiétude pour le peuple syrien s'accroît à mesure que l'hiver approche, amenant avec lui une pléthore de nouveaux besoins et problèmes humanitaires. Nous maintenons donc notre soutien au mécanisme transfrontière, et invitons instamment toutes les parties à travailler en partenariat pour intensifier la réponse humanitaire critique, en utilisant toutes les modalités disponibles et dans le respect des principes humanitaires. Il s'ensuit que nous demandons la levée de toutes les mesures coercitives unilatérales, qui sont de nature à nuire aux efforts humanitaires et à l'économie du pays, qui est déjà accablée.

S'agissant des déplacés, nous soulignons que leur retour dans leurs lieux d'origine ou leur réinstallation dans de nouvelles régions doit être volontaire et se faire dans la dignité, en connaissance de cause et en toute sécurité. En outre, nous renouvelons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue aux

activités de reconstruction de la Syrie. Sans cette assistance, les déplacés et les réfugiés n'auront nulle part où retourner, et les civils resteront livrés à eux-mêmes sans les infrastructures essentielles dont ils ont besoin.

Ce n'est qu'avec l'appui inébranlable de la communauté internationale que la Syrie sera en mesure de sortir de ce conflit et d'entamer son long processus de relèvement. Il nous faut donc adopter une approche pragmatique et globale des questions complexes qui touchent le pays et sa population.

Annexe XII

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis de commencer par remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen et le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock pour leurs exposés sur la situation en Syrie.

L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par la récente hausse des hostilités et des violations de l'accord de cessez-le-feu dans la zone de désescalade d'Edleb. Cette recrudescence de la violence met en péril le cessez-le-feu déjà fragile dans la région. Nous engageons toutes les parties à adhérer strictement aux dispositions de l'accord et à s'abstenir de tout agissement qui pourrait aggraver encore les tensions. L'Afrique du Sud réaffirme son soutien sans réserve à un cessez-le-feu national complet et immédiat dans toute la Syrie, comme l'a demandé précédemment l'Envoyé spécial Pedersen et conformément à l'appel de Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial.

Ainsi que nous l'avons dit auparavant, l'Afrique du Sud reste inquiète au sujet des forces armées qui sont toujours stationnées en Syrie et se préoccupe de la nécessité de voir l'ingérence extérieure prendre fin, en particulier l'appui fourni à ces groupes armés. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées.

L'Afrique du Sud continue de souscrire aux travaux cruciaux de la Commission constitutionnelle et salue les efforts constants des Nations Unies et de l'Envoyé spécial Pedersen dans ce processus. La Commission joue un rôle important dans la mesure où elle donne à tous les secteurs et groupes de la société syrienne la possibilité d'exprimer leurs vues et de dialoguer à propos de l'avenir qu'ils veulent et méritent.

Du fait de sa propre expérience en matière de transition démocratique et d'élaboration de sa constitution, l'Afrique du Sud sait bien que les progrès ne se produisent pas du jour au lendemain. Il faut du temps pour bâtir la confiance et nouer des relations solides. Cependant, nous devons aussi reconnaître que le peuple syrien veut le changement. Nous encourageons par conséquent les parties à trouver un consensus autour de l'ordre du jour et à se mettre d'accord sur une date pour la quatrième session de la Commission constitutionnelle. De plus, nous demandons à toutes les parties représentées à la Commission d'engager activement des discussions constructives et de bonne foi sur les questions qui seront inscrites à l'ordre du jour convenu.

Quant au volet humanitaire, l'exposé du Secrétaire général adjoint Lowcock sur la triste réalité de la situation humanitaire en Syrie est propre à susciter la plus grande préoccupation. Je profite de l'occasion pour saluer le dévouement et l'action de tous les acteurs humanitaires qui opèrent en Syrie, d'autant plus au vu des circonstances difficiles dans lesquelles ces travailleurs et le peuple syrien évoluent chaque jour.

La poursuite de la violence, l'économie qui se dégrade, l'impact des sanctions unilatérales, les difficultés liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les retombées d'un conflit de neuf ans sont autant de facteurs qui contribuent à une situation humanitaire exigeant des secours d'urgence. Le coût des aliments et des produits de base fait qu'ils sont hors de portée de la plupart des Syriens, d'autant qu'il faut aussi acheter des masques, des gants et d'autres articles de protection personnelle.

Il est donc crucial qu'une aide humanitaire, acheminée tant au moyen du mécanisme transfrontière que depuis l'intérieur de la Syrie, soit apportée à celles et ceux qui en dépendent. En ce qui concerne le mécanisme transfrontière, la fermeture

du point de passage de Bab el-Salam a réduit l'accès aux parties septentrionales d'Edleb et d'Alep. On s'attend à ce que les besoins dans ces régions et dans d'autres parties du nord-est augmentent considérablement à l'approche de l'hiver ; en conséquence, l'aide et l'accès humanitaires doivent également être accrus. Nous demandons instamment au Gouvernement syrien de faciliter plus avant le renforcement de l'aide humanitaire que les organismes compétents parviennent à livrer en passant à travers les lignes de front.

L'Afrique du Sud réitère son appel à la fourniture impartiale, sans entrave et en toute sécurité d'une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin, conformément aux dispositions du droit international humanitaire et à la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires. En outre, nous exhortons toutes les parties à respecter les obligations qui leur sont faites en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et qui consistent à protéger les personnes et les infrastructures civiles, en particulier les écoles, les établissements de santé et les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

La situation humanitaire et économique, déjà grave en soi, est exacerbée par l'imposition de sanctions unilatérales contre la Syrie. À un moment où nous sommes tous conscients du sort catastrophique des civils syriens, le fardeau supplémentaire de mesures coercitives unilatérales est inacceptable. Le Conseil a entendu certains de ses membres affirmer que les mesures économiques n'avaient aucun impact sur la situation humanitaire, sans apporter d'informations crédibles pour étayer leurs dires. Nous prions par conséquent le Secrétaire général d'inclure dans ses rapports au Conseil une vue d'ensemble des effets et de l'impact, directs comme indirects, des sanctions unilatérales sur la situation humanitaire dans le pays.

Le problème syrien ne peut être réglé que par la négociation et le dialogue. Nous invitons vivement toutes les parties à n'épargner aucun effort en vue de la pleine application de la résolution 2254 (2015). Par ailleurs, nous nous félicitons que les situations politique et humanitaire en Syrie fassent l'objet d'exposés dans le cadre d'une seule et même réunion, étant donné que nous insistons depuis longtemps sur le fait que les deux volets sont liés. En effet, on ne peut pas progresser sur un dossier sans tenir compte de l'autre, dans la mesure où, si aucun progrès n'est accompli sur le front politique, la situation humanitaire continue de se dégrader, ce qui entraîne une augmentation des pertes en vies humaines et toujours davantage de destruction.

Il faut trouver une autre solution que la guerre. Nous appelons les cinq armées étrangères présentes en Syrie à respecter la souveraineté du pays, dans le droit fil des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, dont nous avons tous célébré le soixante-quinzième anniversaire hier. Nous engageons l'Envoyé spécial Pedersen à déployer des efforts diplomatiques accrus et plus efficaces pour assurer la médiation nécessaire entre les acteurs politiques syriens, de telle sorte qu'ils puissent surmonter leurs divergences, se faire plus confiance les uns les autres, veiller à ce que les processus soient inclusifs et transparents, réunir un consensus sur un ordre du jour et se préparer à un dialogue politique et constitutionnel potentiellement difficile et prolongé – mais sans effusion de sang. Nous demandons qu'il n'y ait pas d'ingérence étrangère. L'Envoyé spécial Pedersen peut compter sur l'appui de l'Afrique du Sud pour le chemin à parcourir.

Annexe XIV

Déclaration de M. Tarek Ladeb, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial pour la Syrie Pedersen et le Secrétaire général adjoint Lowcock pour leurs exposés. Ma délégation prend également note du dernier rapport en date du Secrétaire général sur la situation humanitaire en Syrie (S/2020/1031), présenté en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je souhaite tout d'abord réaffirmer la position qui a toujours été celle de la Tunisie, à savoir que, pour régler la crise syrienne et mettre fin à la souffrance du peuple syrien, il n'y a pas d'autre solution viable qu'un règlement politique conforme à la résolution 2254 (2015). Tant qu'une solution politique n'aura pas été trouvée, les efforts doivent se poursuivre et s'accroître pour assurer l'acheminement d'une assistance vitale qui soit fondée sur des principes, en passant par les lignes de front et la frontière, afin de répondre aux besoins en hausse et de remédier à la fragilité et à la vulnérabilité encore plus marquées qui découlent du ralentissement économique et de la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous sommes profondément troublés par l'impact que la COVID-19 produit sur divers aspects de la subsistance des Syriens, notamment l'alimentation, les soins de santé et l'éducation, ainsi que, clairement, l'exercice de leurs droits fondamentaux. De même, nous sommes particulièrement perturbés par le niveau dramatique d'insécurité alimentaire, y compris l'insécurité hydrique, que l'on constate en Syrie, et qui risque d'aggraver la faim, la pauvreté et le conflit et d'entraver les mesures de prévention de la COVID-19.

La Tunisie se félicite de l'ampleur croissante des opérations menées par l'ONU et ses institutions spécialisées en Syrie, qui consistent notamment à remettre en état les hôpitaux, les écoles, les routes et les infrastructures d'eau, d'électricité et d'assainissement, ce qui fait partie intégrante de l'action humanitaire face à la crise. Nous soulignons qu'il importe de renforcer les efforts de relèvement rapide et la résilience des Syriens par la remise en état des infrastructures dédiées aux services de base et la fourniture d'une assistance durable pour ce qui a trait aux moyens d'existence, selon qu'il convient. Cela requiert que les organismes des Nations Unies mettent en place de nouveaux programmes humanitaires et de développement conjoints et coordonnés et que l'on alloue à ces programmes des fonds suffisants.

Nous insistons par ailleurs sur le fait que les mesures visant à apporter une aide vitale et à prévenir et combattre la COVID-19 seraient plus efficaces si elles pouvaient reposer sur la coopération de toutes les parties et le respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2532 (2020), permettant ainsi que l'aide humanitaire bénéficie d'un accès sûr, durable et sans entrave et que les civils et les travailleurs humanitaires et médicaux soient protégés. Au vu de la recrudescence des tensions et de la violence et de la multiplication des signes annonciateurs d'une reprise des hostilités, en particulier dans le nord, le nord-est et le sud de la Syrie, il reste capital que le calme soit rétabli par la mise en œuvre intégrable et durable d'un cessez-le-feu dans le pays, conformément à l'appel du Secrétaire général et de l'Envoyé spécial Pedersen.

La Tunisie attend avec intérêt la tenue à court terme, à Genève, de la quatrième session de la Commission constitutionnelle. Nous espérons que les échanges de l'Envoyé spécial Pedersen avec les parties syriennes prépareront le terrain aux progrès souhaités en ce qui concerne les travaux de la Commission constitutionnelle et le processus politique au sens le plus large. Nous exhortons les parties syriennes à

mettre au premier plan les intérêts du peuple syrien, à faire preuve de souplesse et à se chercher des points de convergence afin qu'un accord puisse être trouvé sur la date et l'ordre du jour de la quatrième session.

Nous sommes profondément préoccupés par la menace croissante que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) fait peser sur la Syrie, sachant qu'il affirme avoir pris le contrôle de nouveaux pans de territoire dans la Badiya syrienne. Il est de plus en plus évident qu'un an après la mort du dirigeant de l'EIIL Abu Bakr Al-Baghdadi, cette organisation terroriste reprend des forces de telle sorte qu'elle menace l'intégrité territoriale de la Syrie et la stabilité de la région.

La Tunisie appelle de nouveau l'attention sur la nécessité pressante de déployer des efforts coordonnés et déterminés en matière de lutte contre le terrorisme, conformément au droit international, afin d'éradiquer les organisations terroristes inscrites sur les listes du Conseil de sécurité, de rétablir la paix et la stabilité régionales et de trouver une solution durable à la crise syrienne. Nous tenons également à mettre l'accent sur le fait que le vide créé en Syrie par le conflit prolongé, l'effondrement économique et une flambée de COVID-19 aux graves conséquences permet à des forces d'instabilité plus larges de s'étendre dans tout le Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au-delà.

Enfin, nous réaffirmons qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise syrienne. La seule voie viable passe par un règlement politique dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015), qui donne suite aux aspirations légitimes des Syriens, préserve la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, met fin au terrorisme et à l'intervention étrangère et rétablit la paix dans le pays et la région.

Annexe XV**Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Lowcock de leurs exposés d'aujourd'hui. Nous exprimons une fois de plus notre plein appui à leur travail inlassable sur la Syrie, et saluons les efforts constamment déployés par les acteurs des Nations Unies pour répondre aux besoins de la population syrienne dans des circonstances très difficiles sur le terrain.

Je suis également reconnaissant aux rédacteurs chargés du dossier humanitaire pour la déclaration prononcée par l'Ambassadeur belge (annexe III). Je suis d'accord avec lui pour dire que nous devons aborder la situation humanitaire de façon distincte dans la suite de nos travaux.

Je tiens aussi, d'emblée, à exprimer une certaine préoccupation au sujet des informations faisant état d'une frappe aérienne russe de grande envergure menée hier contre des combattants de l'opposition dans la province d'Idlib. Cela semble être l'attaque la plus importante à Idlib depuis que le cessez-le-feu du 5 mars a pris effet. Nous appelons toutes les parties, en particulier les principaux acteurs, à s'abstenir de tout agissement susceptible de faire monter les tensions, qui risquerait de saper le fragile cessez-le-feu.

Cela fera un an, le vendredi 30 octobre, que la Commission constitutionnelle s'est réunie pour la première fois. Quand elle a été lancée, le Conseil de sécurité a exprimé, dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2019/12 du 8 octobre 2019, sa détermination à ce que cela doit marquer le début d'un processus politique visant à mettre fin au conflit syrien conformément aux dispositions de sa résolution 2254 (2015) et dans le plein respect des aspirations légitimes de tous les Syriens.

Cela dit, depuis le 30 octobre 2019, la Commission ne s'est réunie qu'à deux occasions – une fois en novembre 2019 et une fois en août de l'année courante. Sur cette période, non seulement aucun progrès de fond n'a été accompli, mais en plus il reste apparemment difficile d'obtenir ne serait-ce que la présence du régime aux réunions. Il y aurait dû y avoir une nouvelle session ce mois-ci, et nous déplorons que le régime ait insisté sur un ordre du jour non conforme au mandat de la Commission, car cela a fait que la réunion n'a pas eu lieu.

Sans nouvelle constitution, il ne saurait y avoir d'élections libres et régulières, auxquelles pourraient participer tous les Syriens, y compris de la diaspora, ainsi qu'il est envisagé dans la résolution 2254 (2015). Des élections qui ne satisferaient pas à ces critères priveraient des millions de Syriens de la possibilité de participer aux décisions concernant l'avenir de la Syrie et à la gestion du processus politique approuvé par le Conseil.

Malheureusement, il semble que les progrès fassent également défaut sur d'autres aspects de la résolution 2254 (2015). La libération des personnes détenues arbitrairement n'a pas eu lieu en nombres significatifs en dépit des appels constants du Conseil de sécurité et des Nations Unies. Les conditions d'un retour volontaire et sûr des réfugiés ne sont pas encore réunies, en particulier parce que le régime continue de menacer la sécurité des personnes qui reviennent. À ce sujet, je tiens à me faire l'écho des observations de mon collègue des États-Unis en disant que le Royaume-Uni n'assistera pas à la moindre conférence – en particulier dans un lieu non neutre, tel que Damas – qui ignorerait intentionnellement cette exigence et refuserait la participation de ceux dont on serait censé discuter du retour.

Il est clair que l'aide humanitaire n'arrive toujours pas à celles et ceux qui en ont besoin. Dans son rapport du 14 octobre (S/2020/1031), le Secrétaire général indique clairement que près des deux tiers des établissements de santé du nord-est de la Syrie, qui dépendaient des livraisons transfrontières, n'ont rien reçu à travers les lignes de front en 2020. Nous saluons les efforts déployés par les Nations Unies dans le nord-ouest de la Syrie, notamment les réfections routières urgentes et la montée en puissance de l'opération de Bab el-Haoua, en vue de réduire les dommages causés par le retrait inutile de Bab el-Salam de la résolution sur l'aide transfrontière. On a désespérément besoin que cette aide puisse passer. La majeure partie du quasi-million de personnes qui ont fui l'offensive du régime soutenu par la Russie contre Edleb l'été dernier sont encore déplacées dans des camps de fortune sordides. En outre, le Secrétaire général confirme dans son rapport qu'à l'approche de novembre 3,1 millions de personnes ont besoin d'un soutien supplémentaire en prévision des conditions hivernales. Les nouvelles faisant état de pénuries de carburant, comme celles qui ont retardé des convois d'aide à Homs et Hama en septembre, sont extrêmement inquiétantes alors que les températures chutent. Par ailleurs, nous demeurons profondément préoccupés par l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Syrie. On a un besoin urgent d'eau, notamment à Bab, pour permettre de maintenir la bonne hygiène qui contribue à empêcher que la maladie ne se propage, et on a aussi besoin d'établissements de santé pour traiter les personnes infectées. Certains ne sont déjà plus en mesure d'absorber tous les cas suspects. Le Royaume-Uni a débloqué 33 millions de livres – 43,1 millions de dollars – supplémentaires pour lutter contre la COVID-19 en Syrie. Toutefois, les 24 attaques qui ont touché des établissements de santé et tué 13 travailleurs de santé cette année ne font qu'ajouter à la pression et empirer la situation humanitaire.

De telles attaques mettent à nouveau en évidence, pour peu qu'il en soit besoin, la nécessité d'un règlement politique, conforme à la résolution 2254 (2015), pour régler la crise. Je terminerai donc en exhortant tous ceux qui ont une influence sur Damas de presser le régime à s'engager véritablement dans le processus.

Annexe XVI**Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie Mark Lowcock de son exposé sur la terrible situation humanitaire qui règne toujours dans le pays. Je tiens aussi à remercier, au nom de mon gouvernement, l'Envoyé spécial pour ses efforts en Syrie. Ma délégation et moi-même lui sommes reconnaissants des informations qu'il a données sur ses récents déplacements à Damas en vue de relancer le processus politique facilité par l'ONU.

Le seul moyen légitime d'assurer un avenir pacifique au peuple syrien consiste dans la feuille de route internationalement convenue pour une transition politique, qui est énoncée dans notre résolution 2254 (2015). Selon nous, le Conseil de sécurité doit aujourd'hui indiquer clairement à Damas, à Moscou et au peuple syrien qu'il n'y a pas d'autre solution au conflit syrien.

Le Gouvernement des États-Unis continuera inébranlablement d'insister sur la nécessité d'appliquer la résolution 2254 (2015) et pour qu'il soit donné suite aux appels lancés dans ce document en faveur d'un processus politique inclusif et dirigé par les Syriens qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien.

L'absence de progrès qui vient juste d'être décrite en ce qui concerne les travaux de la Commission constitutionnelle est à la fois regrettable et inacceptable. Le régime d'Assad fait délibérément obstacle à tout progrès alors même qu'il a approuvé le mandat et les principales règles de fonctionnement proposés par l'Envoyé spécial pour une Commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève (S/2019/775, annexe).

À l'heure actuelle, de ce que nous entendons, le coprésident de la Commission qui représente le régime refuse d'approuver un ordre du jour ou même une date pour une future réunion. Au cours de l'année écoulée, chaque membre du Conseil a exprimé son appui aux travaux de la Commission. Nous estimons qu'il est temps à présent de dire au régime d'Assad que, ça suffit ! La Commission constitutionnelle doit aller de l'avant en tenant régulièrement des réunions de fond sans nouvelle obstruction de Damas.

Le Gouvernement des États-Unis invite instamment toutes les parties au processus politique facilité par l'ONU, c'est-à-dire le régime et l'opposition syrienne, à souscrire à des principes précis, à savoir : un engagement en faveur de l'unité, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du caractère non sectaire de la Syrie ; la protection des droits de tous les Syriens ; la garantie du libre accès des organismes humanitaires des Nations Unies à toutes les parties du pays. Pour que les parties en finissent avec les discussions précédentes concernant les premiers principes et s'attaquent directement aux réformes constitutionnelles, le régime d'Assad doit participer activement à l'organisation et la tenue des futures réunions de la Commission constitutionnelle.

Nous considérons que le Conseil doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher que les représentants du régime continuent de bloquer un accord sur l'ordre du jour alors que nous arrivons dans les derniers mois de 2020. Le Gouvernement des États-Unis est préoccupé à l'idée que le but du régime d'Assad consiste à perturber plus avant les travaux de la Commission en 2021, alors que, comme tous les membres le savent, la Syrie doit tenir une élection présidentielle en avril prochain. Nous pensons que le régime a pour espoir d'invalider le travail de l'Envoyé spécial Pedersen et nos appels, les appels du Conseil, en faveur d'une transition politique négociée. La Syrie n'est pas du tout prête à tenir une élection libre, régulière et transparente,

avec la participation de la diaspora syrienne. C'est pourquoi nous avons besoin que la Commission constitutionnelle travaille et que l'ONU accélère sa planification pour que l'élection à venir en Syrie soit crédible.

Les États-Unis demandent instamment à l'Envoyé spécial Pedersen de prendre toutes les mesures qu'il jugera appropriées pour faciliter les efforts des parties conformément aux paramètres et aux principes des Nations Unies et d'indiquer au Conseil qui fait barrage à tout progrès. Nous prions l'Envoyé spécial d'engager le régime syrien à agir dans le respect des accords qu'il a conclus en ce qui concerne l'ordre du jour, afin que la prochaine session puisse avoir lieu dès que possible, et que cela prenne un tour régulier jusqu'à la fin de l'année.

Nous attendons de l'ONU et des parties syriennes qu'elles travaillent sur des produits concrets pour ce qui a trait à de nouvelles mesures de confiance. Ces mesures devraient inclure des éléments comme la libération unilatérale des personnes détenues arbitrairement qui croupissent dans les prisons surpeuplées du régime. Elles pourraient aussi inclure le rétablissement des droits de propriété et l'autorisation de livraisons d'aide régulières par les Nations Unies dans toutes les parties de la Syrie, ainsi que des préparatifs en vue d'une élection libre et régulière, conformément à la résolution 2254 (2015).

La pierre angulaire de la paix en Syrie et d'une solution politique négociée réside dans un cessez-le-feu national permanent et vérifiable. Une fois encore, les États-Unis appellent au plein respect de l'accord de cessez-le-feu d'Edleb du 5 mars par tous les acteurs sur le terrain dans le nord-ouest – la Russie, la Turquie, la Syrie et l'Iran. Le Conseil doit continuer d'exiger l'accord du régime quant à l'instauration d'un cessez-le-feu national.

J'en viens à la crise humanitaire qui se poursuit. Je remercie à nouveau Mark Lowcock de son exposé. La délégation des États-Unis salue le travail courageux des Nations Unies et de tous les agents humanitaires qui œuvrent pour aider le peuple syrien. Les attaques perpétrées contre des travailleurs humanitaires dans le nord-ouest, dans le cadre de trois incidents distincts que M. Lowcock a décrits, sont très perturbantes, et nous tenons à exprimer nos sincères condoléances à celles et ceux qui ont perdu des proches à cause de ces violences.

Les récentes frappes aériennes contre des civils et du personnel humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie, dont nous venons d'entendre parler, ne sont qu'un exemple parmi beaucoup d'autres qui démontre sans l'ombre d'un doute que la Syrie reste un pays en guerre. L'échec du régime à empêcher la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), couplé à la politisation continue des livraisons d'aide des Nations Unies, ne saurait être ignoré, pas plus qu'il peut être récompensé par des projets de reconstruction, un renforcement des capacités ou encore la normalisation des relations avec Damas. Par conséquent, les États-Unis demandent à l'ONU de faire valoir sans fléchir ses principes et ses paramètres et de maintenir son attention sur les opérations de secours humanitaires en Syrie jusqu'à ce qu'un accord politique soit trouvé.

Les conditions qui règnent à l'intérieur de la Syrie, d'après ce que nous avons entendu, ne sont pas encore propices à la facilitation d'un retour en toute sécurité et à grande échelle des réfugiés. Telle est la position du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. C'est aussi la position du Gouvernement des États-Unis et des autres principaux donateurs qui fournissent la grande majorité des fonds utilisés pour atténuer la souffrance du peuple syrien.

De ce fait, les États-Unis demandent au régime d'Assad à cesser de prendre pour cible les Syriens qui sont retournés dans des zones tenues par le régime et qui ont signé des accords de réconciliation, et nous l'appelons également à créer les conditions d'un retour volontaire, libre, dans la dignité et en toute sécurité des réfugiés dans le pays.

Nous estimons qu'il importe d'être clair au sujet de l'évaluation par les Nations Unies des conditions à réunir pour les retours, car cela doit être notre principe directeur, et non relever des priorités politiques de la Syrie ou de la Russie. Comme beaucoup de membres le savent, le Ministère russe de la défense a annoncé des plans tendant à organiser à Damas, le mois prochain, une conférence sur les retours de réfugiés de tous les pays. Les États-Unis sont fermement convaincus qu'une telle conférence est contreproductive et qu'il est totalement inapproprié qu'une quelconque organisation militaire gère les retours de réfugiés en Syrie – que ce soit la Russie ou n'importe quelle autre.

La conférence ne traite en aucune manière des causes profondes du conflit qui a fait des millions de réfugiés en Syrie. Elle a pour but de discuter des retours de réfugiés, ce qui est complètement prématuré puisque les conditions requises pour des retours à grande échelle ne sont pas réunies. Le fait d'encourager prématurément les retours de réfugiés n'aboutirait qu'à de l'instabilité et à de nouveaux déplacements. Nous notons également que la conférence n'a pas été coordonnée avec l'ONU ni avec les pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés syriens, tels que l'Allemagne et la Turquie.

En avril, dans son rapport sur le nord-ouest de la Syrie (S/2020/278, annexe), la commission d'enquête mise sur pied par le Secrétaire général a établi qu'il était très probable que le Gouvernement syrien et ses alliés, c'est-à-dire le Ministère de la défense russe, soient responsables d'attaques ayant endommagé des hôpitaux et d'autres infrastructures civiles, infligeant encore plus de dégâts au peuple syrien.

La Fédération de Russie a officiellement dénoncé l'an dernier ses accords de déconfliction avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ce qui a placé les hôpitaux, les camps de déplacés civils et les travailleurs médicaux dans son viseur, produisant un effet dévastateur dans tout le nord-ouest de la Syrie. Très franchement, le Gouvernement des États-Unis ne croit pas que l'armée russe soit un hôte crédible pour la tenue d'une véritable discussion sur le retour de réfugiés.

Pour ces raisons, les États-Unis ne participeront pas à la conférence. Nous exhortons l'ONU et tous les autres à s'abstenir également d'assister à cette conférence, qui est orchestrée par ceux-là mêmes qui sont responsables, à la base, de la fuite des personnes qui sont ainsi devenues des réfugiés.

Les livraisons d'aide humanitaire dans les zones qui sont récemment revenues sous le contrôle d'Assad dans le sud-ouest et dans les faubourgs de Damas, ainsi que dans le nord-ouest et dans le nord-est, restent insuffisantes, nous dit-on, pour répondre aux besoins humanitaires et faire face à la COVID-19. Des milliers de civils qui résident dans le camp de déplacés de Roukban sont privés des secours des Nations Unies depuis 13 mois en raison des refus opposés par le régime et la Russie.

Nous engageons donc le régime d'Assad et la Russie à autoriser immédiatement les travailleurs humanitaires à se rendre librement dans le camp, notamment pour les livraisons d'aide des Nations Unies et pour une mission d'évaluation des besoins à Roukban, afin que l'ONU puisse trouver des solutions pour les personnes qui sont encore dans le camp.

Je terminerai en disant que l'Administration Trump et le Gouvernement des États-Unis continueront de suivre une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics, y compris par la mise en œuvre de la loi César des États-Unis, afin de maintenir l'isolement économique et diplomatique du régime d'Assad jusqu'à ce que celui-ci fasse des progrès concrets et irréversibles sur la voie d'un règlement politique du conflit. C'est là le seul moyen de protéger le peuple syrien et de faire en sorte qu'il ait l'avenir qu'il mérite – un avenir qu'il contrôle.

Annexe XVII

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, je tiens à remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen et le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock pour leurs exposés instructifs sur les situations politique et humanitaire en Syrie. Je remercie également l'ensemble des travailleurs humanitaires et du personnel des Nations Unies pour leur travail acharné sur le terrain dans cette période très difficile. Je salue la présence des représentants de la Syrie et de la Turquie à notre réunion d'aujourd'hui.

Des millions de Syriens souffrent encore quotidiennement. Leur sort ne s'améliorera pas sans des percées sur les fronts politique et humanitaire. La situation peut s'aggraver, avec la maladie à coronavirus (COVID-19) qui se propage, la crise économique qui s'approfondit et l'hiver qui arrive.

Ma délégation souhaite dire à nouveau combien elle est préoccupée par les conséquences constantes de l'instabilité sur les civils dans diverses parties de la Syrie, qui a fait près de 300 morts et blessés parmi eux en août et en septembre. Nous condamnons fermement les attaques ciblées contre les civils, les travailleurs humanitaires et les biens civils.

En outre, la dégradation continue de la situation socioéconomique et humanitaire est alarmante, en particulier quand l'impact insurmontable de la pandémie ne cesse de s'aggraver alors que 92 % des cas ne peuvent pas être rattachés à un cas connu et que le système de santé est de plus en plus aux abois.

À la réunion de ce jour, je voudrais mettre l'accent sur les deux principaux besoins du peuple syrien.

Premièrement, il a besoin d'un règlement politique viable de la crise qui dure depuis une décennie. La seule manière d'y parvenir passe par un processus dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, en application de la résolution 2254 (2015), en pleine conformité avec le droit international et la Charte des Nations Unies, et dans le respect scrupuleux de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de la Syrie.

Ma délégation se réjouit de la reprise, fin août, des réunions de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens. En vue de trouver une solution durable et de garantir une stabilité à long terme, nous espérons vivement que les parties prenantes syriennes engageront de nouvelles discussions, plus fréquentes, dans l'esprit le plus constructif possible. Nous soutenons sans réserve le rôle de facilitation de l'ONU et de l'Envoyé spécial, ainsi que toute mobilisation diplomatique opérante à cet égard.

Pour faciliter le processus politique, le calme sur le terrain revêt une importance cruciale. Nous exhortons par conséquent toutes les parties au conflit à faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de toute violence, de même qu'à poursuivre les efforts de lutte contre le terrorisme en vertu des obligations qui leur sont faites en droit international, y compris le droit humanitaire.

Deuxièmement, tandis que la recherche d'une solution politique est en cours, la situation humanitaire doit être améliorée en vue d'alléger la souffrance du peuple syrien. Il y a deux mesures vitales à prendre : premièrement, garantir au personnel humanitaire un accès libre, en toute sécurité et sans entrave ; deuxièmement, faciliter l'action humanitaire dans toutes les parties de la Syrie.

Compte tenu des difficultés logistiques et administratives qui demeurent, ma délégation prend note des efforts déployés par les Nations Unies et diverses parties pour assurer la continuité de l'aide humanitaire en faveur des populations dans le besoin. Ces efforts incluent les opérations transfrontières dans l'ensemble du nord-ouest et les livraisons à travers les lignes de front, destinées au nord-est. Nous demandons qu'ils soient rehaussés afin de remédier aux lacunes en la matière.

Nous invitons instamment toutes les parties en Syrie à créer les conditions les plus propices à des opérations humanitaires efficaces, et prions la communauté internationale de maintenir son appui durant cette période critique. Il faudrait renforcer l'assistance de manière à accroître les capacités de lutte contre la COVID-19, à combattre l'insécurité alimentaire et à fournir les articles nécessaires pour l'hiver.

Au vu de l'impact de la COVID-19, nous demandons aussi aux parties concernées de remédier aux problèmes signalés en ce qui concerne la situation dans différents camps de déplacés, les pénuries d'eau à Bab, entre autres.

Annexe XVIII

Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ma délégation tient à vous remercier, Madame la Présidente, pour votre direction réussie des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour les positions de votre pays qui se fondent sur les principes du droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies.

Les événements qui se produisent au Moyen-Orient et dans la région de la Méditerranée prouvent, jour après jour, la validité de ce que nous affirmons sans arrêt depuis neuf ans. Nous appelons régulièrement l'attention du Conseil sur le fait que les gouvernements de certains États Membres déploient des efforts fébriles pour attenter à la sécurité et à la stabilité de nos pays, dans le but de servir leurs petits intérêts égoïstes, ainsi que des visées agressives et intrusives. Ces événements démontrent aussi à chaque fois que nous avons raison de tirer la sonnette d'alarme en ce qui concerne le manque de sagesse des décideurs de telle ou telle capitale occidentale, notamment les trois membres permanents occidentaux du Conseil. Afin d'atteindre leurs objectifs, ces décideurs sont prêts à vendre leur âme au diable en supervisant personnellement des mécanismes et comités d'enquête infâmes aux dépens de la sécurité et de la stabilité de mon pays et de la survie même et du bien-être de son peuple, en infraction avec la Charte et aux dépens également de la crédibilité et du rôle des Nations Unies.

Nous n'avons eu de cesse d'appeler l'attention du Conseil sur le danger que représente le déploiement du terrorisme, de ses entités et de ses criminels, quel que soit le masque derrière lequel ils se cachent, et sur la nécessité de ne pas tolérer ses parrains et ses investisseurs. Nous nous exprimons de bonne foi pour le bien de l'humanité tout entière, mais les États occidentaux font la sourde oreille à nos avertissements.

Aujourd'hui, nous voyons tous, malheureusement, les effets de ces politiques occidentales maladroites, où le monstre s'est retourné contre ses créateurs. Le régime d'Erdoğan, parrain du terrorisme, ne se satisfait plus des tâches qui lui sont assignées, et qui consistent à promouvoir les mouvements islamistes – et non « islamiques », comme les menteurs le disent toujours – et à les soutenir dans bien des pays de la région, en fournissant notamment un appui sans limite aux organisations terroristes et aux terroristes transnationaux qui se sont infiltrés dans mon pays par nos frontières septentrionales. Dorénavant, Erdoğan se voit en nouveau sultan ottoman dont les armées et les mercenaires peuvent envahir les pays voisins du Moyen-Orient et d'Europe sans en être dissuadés juridiquement ou moralement, comme si le temps s'était arrêté dans les années précédant l'époque de la Société des Nations et de la Charte des Nations Unies, avant que la communauté internationale ait recueilli 100 ans de traités juridiques, d'instruments et de valeurs morales.

Le régime d'Erdoğan a élargi la portée de ses interventions militaires, de ses crimes graves et de son soutien au terrorisme au-delà des frontières de mon pays pour atteindre de nombreux pays de notre région et de son voisinage. Il s'agit, notamment, de l'Iraq, de la Libye, de l'Égypte, de la Tunisie, de la Somalie, de la Grèce, de Chypre, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et d'autres qui réfléchissent peut-être à des moyens de passer à nouveau par les portes de Vienne. Ce sont là de graves menaces à la paix et la sécurité internationales, qui n'auraient jamais été possibles sans la protection accordée par les États membres de l'OTAN à leur allié turc, qui est semblable au parrainage et à l'immunité dont ils font bénéficier les forces d'occupation israéliennes depuis sept décennies.

Nous avons appelé à maintes reprises le Conseil à engager la responsabilité du régime d'Erdoğan pour ses violations du droit international, des dispositions de la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité et de ses obligations conventionnelles, et pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis contre mon pays, qui ont débuté avec la violation de l'accord d'Adana, conclu entre nos deux pays en 1998. Le régime d'Erdoğan devrait rendre des comptes pour avoir recruté, soutenu, entraîné et armé des milliers de terroristes locaux et transfrontaliers qui ont été importés par ce régime et ses alliés depuis plus de 100 pays, selon les rapports de l'ONU et des comités spécialisés du Conseil, et pour leur avoir apporté un appui politique, militaire et médiatique. Il a commencé à intégrer ces terroristes dans ses forces, lançant des actes d'agression et occupant de vastes parties du nord de mon pays, volant et pillant les richesses et les ressources naturelles du peuple syrien, y compris des antiquités, du pétrole et du gaz, des usines, des machines et des récoltes agricoles. Il est aussi à l'origine de déplacements forcés et d'un changement démographique, imposant la turquisation et utilisant l'eau potable comme arme contre les civils. En outre, ce régime, avec les groupes terroristes qui lui sont affiliés, met intentionnellement le feu à de grands espaces de terre cultivée – blé, orge, oliviers et agrumes – , privant leurs propriétaires de leur seule source de subsistance.

Nous déplorons que le Conseil de sécurité n'ait pas au moins fait preuve de solidarité avec les Syriens touchés par les incendies criminels qui ont eu lieu récemment dans des zones étendues de plusieurs provinces de mon pays. Bien sûr, les États occidentaux se seraient époumonés dans les couloirs de l'ONU et auraient demandé que des réunions se tiennent en urgence si ces incendies s'étaient produits dans les zones contrôlées par l'organisation terroriste Hay'at Tahrir el-Cham/Front el-Nosra ou les zones sous occupation américaine ou turque.

Outre les crimes susmentionnés du régime turc, ce dernier a renié ses obligations et ses engagements découlant des résultats des réunions d'Astana et du mémorandum de Sotchi concernant la région d'Edleb, et il a en outre érigé le mur dit de séparation sur des parties du territoire de la République arabe syrienne et déplacé les sites de pierres qui marquent nos frontières temporaires communes. Par ailleurs, il a essayé d'exploiter la question des réfugiés pour faire du chantage à l'Europe et conclure avec elle des accords transactionnels, en plus de transférer des terroristes et mercenaires étrangers, que d'aucuns appellent l'« opposition armée modérée », de la Syrie à la Libye, tandis qu'il tente actuellement de dérober les sources d'énergie dans la Méditerranée.

Ma délégation réaffirme que les crimes de l'occupation turque ne changeront aucunement la réalité du statut juridique des terres où elle s'exerce ni le fait qu'elles font partie intégrante de la République arabe syrienne, et qu'ils ne remettront pas davantage en cause les droits juridiques et souverains de la République arabe syrienne et ne constitueront pas non plus de précédent pour toute démarcation bilatérale future des frontières.

L'Administration des États-Unis et ses partenaires de l'Union européenne poursuivent leurs politiques de terrorisme économique et de châtement collectif de la population au moyen des mesures coercitives unilatérales qu'ils imposent à mon pays. Ces mesures visent à étouffer les civils et à les priver de nourriture, de médicaments, de matériel médical de base et de carburant, et à empêcher les travaux de reconstruction et le retour des déplacés, au mépris flagrant du droit international et de la Charte des Nations Unies, ainsi que des appels lancés par le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires de l'ONU et du Conseil des droits de l'homme au sujet de la nécessité de lever ces mesures, notamment à la lumière des problèmes que pose la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'impératif de la combattre.

Je souhaite informer le Conseil de la décision du Gouvernement syrien de tenir une conférence internationale sur les réfugiés, les 11 et 12 novembre à Damas, à laquelle les représentants des États Membres ainsi que de l'ONU et de ses institutions

spécialisées pourront participer en présentiel ou par visioconférence. La conférence a pour but de donner suite à l'appel lancé par mon gouvernement en 2017 en faveur du retour des réfugiés et des déplacés syriens, et à la demande qu'il a faite à cette époque à la communauté internationale et aux Nations Unies pour qu'elles soutiennent ce processus, créent un climat qui s'y prête et fournissent des services de base aux personnes qui reviendront – un appel auquel les gouvernements de certains pays ont cherché à faire barrage en opposant un veto à la reconstruction et en imposant des conditions politisées injustes aux activités humanitaires et de développement dans mon pays.

Nous comptons sur la participation à cette conférence des pays qui ont foi dans le droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies et qui les défendent, et sur leur soutien à l'action menée par l'État syrien et ses alliés en vue d'améliorer la situation humanitaire et les moyens de subsistance et de faciliter le retour des Syriens dans leur patrie, leurs villages et leurs foyers, en toute sécurité et dans la dignité.

Mon pays exige une nouvelle fois qu'il soit mis fin à la présence illégale des forces d'occupation des États-Unis sur son territoire et au soutien que cette nation apporte à ses terroristes, ses milices séparatistes et ses entités artificielles illégales, qui doivent cesser de voler le pétrole, le gaz et les récoltes agricoles des Syriens et de commettre d'autres crimes visant à priver l'État syrien de ses ressources de base, sur instructions de leur donneur d'ordres, car cela a pour effet de prolonger la souffrance de la population syrienne et de faire obstacle à une solution politique.

Le Gouvernement syrien a toujours été engagé dans le processus politique. Nous avons participé ouvertement aux pourparlers de Genève, aux consultations de Moscou et aux réunions d'Astana. Nous avons soutenu les résultats du Congrès pour le dialogue national syrien, y compris la création d'une commission pour examiner la Constitution. Nous avons eu des conversations sérieuses et constructives avec l'Envoyé spécial pour la Syrie en amont de la mise en place et de la convocation de la Commission constitutionnelle à Genève. Nous espérons que les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

Le succès n'est cependant possible qu'en l'absence de toute ingérence extérieure, par quelque partie que ce soit, dans les travaux de l'organe. Depuis le départ, la Commission est indépendante. Il lui appartient de choisir ses méthodes de travail et d'élaborer ses propres recommandations. Le processus dans son ensemble, de bout en bout, doit être dirigé et contrôlé exclusivement par les Syriens. Il n'y a qu'eux qui soient en droit de décider de l'avenir de leur pays.

Il y a deux jours, l'Envoyé spécial Geir Pedersen s'est rendu à Damas, où il a tenu des réunions avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés et avec le coprésident de la Commission constitutionnelle désigné par le pouvoir. M. Pedersen a fait part de ses impressions au sujet de ces réunions, mais je tiens à souligner que le camp syrien insiste sur l'importance du succès des travaux de la Commission, qui suppose de respecter les règles de fonctionnement convenues, et notamment de ne pas permettre que la moindre ingérence ou pression extérieure entrave ses travaux. De plus, les tentatives de certains pays de fixer des délais inacceptables ne serviront pas les travaux responsables de la Commission, qui ont trait au présent et à l'avenir de la Syrie.

Nous indiquons une fois de plus à ceux qui ne veulent pas que les travaux de la Commission avancent que celle-ci est parfaitement autonome et qu'elle adopte ou non les propositions qu'elle élabore à la faveur d'un débat qui reflète la volonté des Syriens, et des Syriens seuls, et que nous ne voyons pas d'autre option que les délibérations de la Commission constitutionnelle à toutes les étapes sous la direction et le contrôle des Syriens, car le peuple syrien est le seul concerné lorsqu'il s'agit de décider de l'avenir de son pays.

Plus j'écoute mes collègues occidentaux à ces réunions, plus je suis convaincu que le niveau d'absurdité de leurs discours, le niveau d'hypocrisie de leurs interprétations et le caractère confus des mauvaises politiques de leurs pays à l'égard du mien sont autant d'éléments qui justifieraient d'inscrire le psychiatre Freud sur la liste des orateurs. Peut-être cela pourrait-il nous aider à diagnostiquer la schizophrénie dans leurs propos et tout ce qu'il y a d'irréel dans leur analyse politique.

Nous l'avons dit maintes et maintes fois : un opposant ne peut jamais être juge, et un pyromane ne saurait être pompier. La seule chose à laquelle on arrive à penser, après la victoire contre le crime d'apartheid en Afrique du Sud, c'est à faire offense au grand dirigeant patriotique Nelson Mandela en invoquant son intégrité morale au service d'une question immorale et illégale, à savoir le fait d'affamer une population et de la priver de médicaments, de développement et de reconstruction.

Annexe XIX

Déclaration de M. Feridun Hadi Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente réunion. Je remercie aussi le Secrétaire général adjoint Lowcock et l'Envoyé spécial Pedersen pour leurs exposés.

Depuis la dernière réunion consacrée à la situation humanitaire en Syrie (voir S/2020/915), le nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) dans le nord-ouest a augmenté dans des proportions dramatiques. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires rapporte que plus de 13 % des cas actuels concernent des travailleurs de santé, et 7,5 %, d'autres agents évoluant dans le secteur de la santé. Ces chiffres justifient nos préoccupations au sujet de la pénurie d'équipements de protection pour les médecins et les infirmiers. La hausse du nombre de cas confirmés s'accompagne d'une augmentation des capacités de dépistage, étant donné que deux nouveaux laboratoires ont ouvert à Jarablos et Afrin, portant le total dans le nord-ouest à trois.

L'offensive militaire aveugle du régime a déplacé des centaines de milliers de civils, de telle sorte que des millions de personnes sont maintenant agglutinées dans une zone étroite le long de nos frontières. Du fait de la densité de population dans toute la région, l'une des principales raisons pour lesquelles les cas de maladie à coronavirus (COVID-19) se multiplient tient à ce qu'il est difficile d'appliquer les mesures d'isolement physique. Il n'est pas étonnant que la moitié des cas détectés se trouvent dans le nord d'Alep.

Comme le Conseil de sécurité n'a pas pu obtenir que l'on autorise à nouveau le transit par le point de passage de Bab el-Salam, les opérations humanitaires transfrontières sont limitées. Avec la résolution 2533 (2020), nous avons perdu l'itinéraire le plus direct et efficace, et par ailleurs très surveillé, pour atteindre 1,3 million de personnes dans le nord d'Alep. Il s'ensuit que la situation sanitaire s'est dégradée plus avant. Malheureusement, nous verrons d'autres augmentations du nombre de cas parmi la population de cette zone. Je demande une fois de plus au Conseil de sécurité d'envisager immédiatement la réouverture du point de passage de Bab el-Salam dans le cadre du mécanisme transfrontière.

Il y a deux semaines, à l'occasion de la Journée internationale de la fille, nous avons insisté sur la nécessité d'autonomiser les filles, et célébré le pouvoir des jeunes femmes dans le monde entier. En Syrie, les femmes, les filles et les enfants restent en général prisonniers d'une horreur sans fin, sous le joug du régime meurtrier et des organisations terroristes. Dans le nord-ouest, près de 1,5 million de personnes, dont 80 % de femmes et d'enfants, vivent dans plus de 1 100 camps où les conditions sont extrêmement difficiles. Avec l'hiver imminent, notre priorité doit être de mettre ces personnes à l'abri et de répondre à leurs besoins fondamentaux. Nous attendons des donateurs qu'ils prêtent attention à la situation humanitaire grave qui a cours sur le terrain et apportent des contributions supplémentaires.

Nous devons aussi nous attarder sur la situation qui va se détériorant dans le camp de Hol, où 40 000 enfants de plus de 60 pays continuent de souffrir dans des conditions lamentables. Il faut trouver d'urgence des solutions de long terme, et ces enfants, comme tous les enfants touchés par le conflit, ont le droit d'être protégés, y compris à la faveur du regroupement familial et du rapatriement vers leur patrie.

Vu l'effet multiplicateur que la COVID-19 produit sur la situation humanitaire, l'accès à de l'eau salubre doit être une priorité dans toute la Syrie. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires rapporte que seules 57 % des stations d'eau du nord-ouest sont en fonctionnement, dont uniquement 80 % désinfectent l'eau.

À Bab, où 30 % des cas de COVID-19 dans la région sont détectés, des centaines de milliers de personnes subissent les conséquences du dysfonctionnement de la station de pompage depuis février 2017. Dans son dernier rapport en date (S/2020/1031), le Secrétaire général souligne que, depuis lors, la population dépend d'autres sources, jugées insuffisantes et peu sûres.

S'agissant de la station de pompage d'Alouk, dans le nord-est, je tiens à répéter une fois encore que sa viabilité repose sur une fourniture ininterrompue d'électricité. La population locale fait les frais de la perturbation régulière et délibérée des lignes électriques par l'organisation terroriste appelée Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple kurde (PKK/YPG) depuis l'an dernier. L'alimentation de la région en électricité reste à seulement 29 % des besoins réels.

En même temps que nous faisons tous les efforts possibles pour faire face aux conséquences humanitaires de la crise syrienne, nous poursuivons notre action visant à progresser vers une solution politique conforme à la résolution 2254 (2015) ; à maintenir le calme sur le terrain ; à permettre le retour librement consenti des réfugiés et déplacés syriens dans leurs foyers, en toute sécurité et dans la dignité ; à empêcher le PKK/YPG et Daech de trouver un sanctuaire et à chasser les organisations terroristes hors de la Syrie.

En tant que garante du processus d'Astana, la Turquie a joué un rôle moteur dans la création de la Commission constitutionnelle et soutient sincèrement ses travaux. Nous apprécions vivement le rôle de facilitation que joue l'Envoyé spécial Pedersen et continuons d'encourager l'opposition à dialoguer de manière constructive avec la Commission. La prochaine session de la Commission constitutionnelle devrait se tenir dès que possible. Nous réitérons notre appel à l'accélération des travaux de la Commission, dans un esprit constructif et suivant une approche axée sur les résultats.

La Turquie reste fermement attachée à un cessez-le-feu durable à Edleb. Il est essentiel de préserver le cessez-le-feu à Edleb, afin de protéger les civils, de garantir au personnel humanitaire un accès sans entrave, de permettre le retour des déplacés et de faire progresser un processus politique qui soit substantiel et axé sur les résultats. Nous prenons actuellement les mesures militaires nécessaires pour maintenir le calme sur le terrain. Il convient vraiment d'éviter les violations du cessez-le-feu et les provocations, nuisibles au calme relatif qui règne sur place.

L'organisation terroriste PKK/YPG est l'un des principaux obstacles à la stabilité et à la paix en Syrie. Elle fait peser une grave menace sur l'intégrité territoriale de la Syrie et sur la sécurité nationale de la Turquie. Mon pays continuera de s'ériger avec force contre les tentatives du PKK/YPG de gagner en légitimité sous la forme des soi-disant « Forces démocratiques syriennes », ainsi que contre ses efforts visant à consolider son pouvoir dans tout le nord-ouest par le biais de l'oppression et d'incitations économiques.

Ne serait-ce qu'au cours des 12 derniers mois, le PKK/YPG a perpétré plus de 250 attentats terroristes, faisant des centaines de morts et de blessés parmi les civils syriens. L'attaque menée à Bab le 6 octobre, qui a coûté la vie à plus de 20 civils, est l'une des illustrations les plus frappantes de la campagne sanglante menée par cette organisation. La communauté internationale ne peut plus demeurer silencieuse face à ces attaques terroristes éhontées contre des civils.

Le PKK/YPG persiste à tenter de s'infiltrer dans les zones débarrassées des terroristes par la Turquie. Il va même jusqu'à libérer des prisonniers inféodés à Daech quand cela sert son intérêt. Il essaie également d'usurper les ressources naturelles de la Syrie, en concluant de prétendus contrats pétroliers avec des tierces parties.

Nous continuerons de combattre résolument tous les groupes terroristes, notamment le PKK/YPG et Daech, qui s'attaquent à la sécurité et la stabilité de la Turquie et de la Syrie.

Il existe un moyen clair de trouver une véritable solution politique qui garantisse la mise en œuvre de tous les aspects de la résolution 2254 (2015). Je rappelle la formule de cette résolution : un règlement politique négociée, des élections supervisées par l'ONU, avec la participation de tous les Syriens, qu'ils soient dans le pays ou à l'étranger, et une nouvelle constitution.

En tant que pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde, la Turquie a maintenant sur son territoire 20 % de la population syrienne d'avant la guerre. Ces personnes seront celles qui rebâtiront leur pays dans l'espoir d'assurer un avenir plus radieux aux générations futures.

À cette fin, la Turquie maintient son dialogue avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et avec les pays voisins, guidée par le principe du retour librement consenti des Syriens dans leur pays, en toute sécurité et dans la dignité. Les initiatives unilatérales qui négligent ce principe et excluent les acteurs clés et les Syriens n'ont aucune crédibilité et ne sont que des tentatives d'appuyer le programme du régime qui consiste à faire taire les aspirations légitimes du peuple syrien.

Nous réaffirmons une fois de plus notre soutien inébranlable et fondé sur des principes aux aspirations du peuple syrien qui veut vivre dans la dignité, et notre détermination à continuer de faire tout notre possible pour son bien-être. Quant aux observations délirantes du représentant du régime, qui n'a honte de rien, ce ne sont jamais que des gesticulations futiles qui visent à détourner l'attention de la communauté internationale du régime et de son bilan bien documenté en matière de crimes contre l'humanité, de sa cruauté inhumaine contre la population syrienne et des énormes destructions qu'il a causées en Syrie. Cet individu n'est pas un représentant légitime du peuple syrien, et, par conséquent, il ne mérite même pas que je lui réponde.
